n°1 – 2004

Melvan

La Revue des Deux Îles

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île d'Hoedic

PHOTO DE COUVERTURE :

MOULIN EN RUINE À HOEDIC EN 1933, AQUARELLE D'ANDRÉ RICHARD

André Richard (1906 - 1984) participa de 1930 jusqu'en 1939 aux fouilles archéologiques de la nécropole mésolithique de Port Neuf dirigés par Marthe et Saint-Just Péquart.

Melvan

La Revue des Deux Îles

N° 1

—

2004

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des Deux Îles

est au cœur du projet Melvan : promouvoir le patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat.

Nous désirons rapprocher tous ceux que la connaissance et la compréhension des multiples facettes de ces îles intéresse : résidents et visiteurs, bien sûr, mais aussi naturalistes, géographes, historiens, archéologues, sociologues…

Cette revue, dont la parution est prévue chaque année vers le mois de mars, fera connaître les résultats de leurs différentes études. Au fil des années, elle pourrait en constituer une mémoire écrite.

Des ajustements seront probablement nécessaires, mais notre premier numéro est dans l'esprit de ce que nous souhaitons : des articles variés, dans un langage accessible et une approche précise et référencée.

La Revue des Deux Îles sera largement ouverte à tous. Nous attendons vos remarques et suggestions et en ferons part dans notre prochaine publication.

Le comité éditorial
MELVAN
56170 ÎLE D'HOEDIC

Avant propos

Début septembre 1967, Marie-Paule, nos six enfants et moi-même débarquions du Notre-Dame de Confort, sur la vieille cale de l'Argol. Deux religieuses en cornette y présidaient au déchargement du fret, mais c'est une forte voix rocailleuse qui nous accueillait, celle du plus célèbre des Hoedicais de l'époque, le magnifique Émile Carcanagues. Nous venions passer nos vacances dans son antre, sorte de caravansérail pour plaisanciers en transhumance à l'enseigne de l'Hôtel du Sémaphore. Je mettais les pieds en Bretagne pour la première fois de ma vie.

Quoique Parisien de naissance, j'avais passé trente-six ans au Maroc où nous avions été conduits à abandonner quelques années plus tôt notre premier foyer familial. Nous l'avions, depuis, reconstitué en France, mais nous habitions alors à Londres. De fait, nous n'avions nulle part de port d'attache. Sous le charme de ces quelques arpents de dunes, de granite et de friches, en sentinelle à l'entrée de la Baie de Quiberon, nous allions bientôt y jeter l'ancre et il ne se passera plus d'année sans que nous y revenions à plusieurs reprises.

Cinq ou six familles de continentaux nous y avaient sans doute précédés. Mais, acquéreurs de la première maison déjà restaurée à vendre sur l'île, et sans autre implantation en France, nous y étions également les premiers « touristes » à être inscrits sur la liste électorale de la commune. Survivaient encore sur Hoedic les derniers descendants des paroissiens d'une petite communauté d'îliens à laquelle l'Histoire avait, au cours des siècles, réservé un destin d'une grande originalité. Moins de quatre décennies se sont écoulées depuis et l'Hoedic qui nous avait alors envoûtés, a profondément changé.

C'est pour tenter de comprendre cette histoire et cette évolution que, fouillant dans les cartons de nombreux centres de documentation et d'archives, j'ai rassemblé une abondante documentation. Je me suis efforcé d'en présenter une synthèse avec "Passeport pour Hoedic". Ce titre fut délibérément retenu à la fois pour exprimer ce que fut la vie d'hommes et de femmes de l'ancienne communauté des Hoedicais, et pour évoquer les contraintes auxquelles ne peuvent échapper ceux et celles qui, progressivement, deviennent les nouveaux Hoedicais.

Bon vent à Melvan qui prend aujourd'hui le relais.
Bon vent aux Hoedicais et aux Houatais, d'origine ou d'adoption.

Henri Buttin
Président

Sommaire

Avant propos 6

■ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic en 2003 9
Jean-Marc Large

■ Le *Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic 19
Pierre Buttin et Jean-Michel Kéroullé

■ Île de Houat : une histoire de la propriété 27
Joëlle Le Roux

■ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines 31
Virginie Bolo et Pierre Buttin

■ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent 39
Henri Buttin

■ Surnoms hoedicais 55
Armelle Guémas

■ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat 57
Gaspard Hatchiss

■ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001 67
Clotilde Buhot

■ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et d'Hoedic 71
Gabriel Rivière

■ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune 87
Bernard Iliou

■ « Le naufrage du *Monte-Christo* », roman de Jean Mistler 93
Christine Hartemann

■ « L'Île des Pingouins », roman d'Anatole France 97
Joséfa Pricoupenko

Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic en 2003

Jean-Marc Large

85000 La Roche-sur-Yon, docteur en archéologie, chercheur associé à l'UMR 6566 du CNRS de Rennes.

L'activité archéologique sur l'île d'Hoedic continue. Après différentes campagnes d'inventaire du patrimoine archéologique préhistorique de l'île, ce qui nécessitait un travail d'investigation des données anciennes et nous a obligés à faire une visite attentive, profonde, de l'île (Large 2002), l'année 2003 fut l'occasion de valider un certain nombre d'observations de terrain couplées avec la connaissance bibliographique.

Trois sondages évaluatifs ont été effectués sur des sites potentiels : au Douet (alignement de quatre blocs visibles), au Télégraphe (probabilité d'une sépulture collective de type dolmen), au dolmen de Port-Louit (qualité de préservation d'une sépulture collective). En voici les principaux résultats, avant une analyse plus précise.

Le Douet (fig. 1 et 2)

Le sondage avait pour but de connaître le lien éventuel entre un alignement de blocs de granite et une couche archéologique repérée en coupe de falaise, à quelque 5 m de l'alignement. Un sondage de 6 m sur 3 m a donc été effectué jusqu'au socle granitique. Il montre une succession stratigraphique assez simple avec deux niveaux archéologiques : un niveau sablo-limoneux humique et un niveau sablo-argileux sous-jacent. Ces deux niveaux reposent sur un socle granitique altéré (arène) ou bien sur le rocher. Au-dessus, le sable dunaire clôt l'ensemble.

Il apparaît nettement que c'est dans la partie sablo-argileuse qu'a été aménagée une fosse permettant d'ériger au moins un des blocs de granite de l'alignement (M4). La base de celui-ci a été dégagée pour permettre une bonne lecture stratigraphique. Celle du bloc M3 n'a pas été dégagée, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un élément naturel intégré dans l'alignement (sa forme plus large que haute est un argument possible pour étayer cette hypothèse). Le bloc M2 a la particularité d'être en position aberrante : les rigoles d'érosion sont

Dépôt de galets

Galet échancré

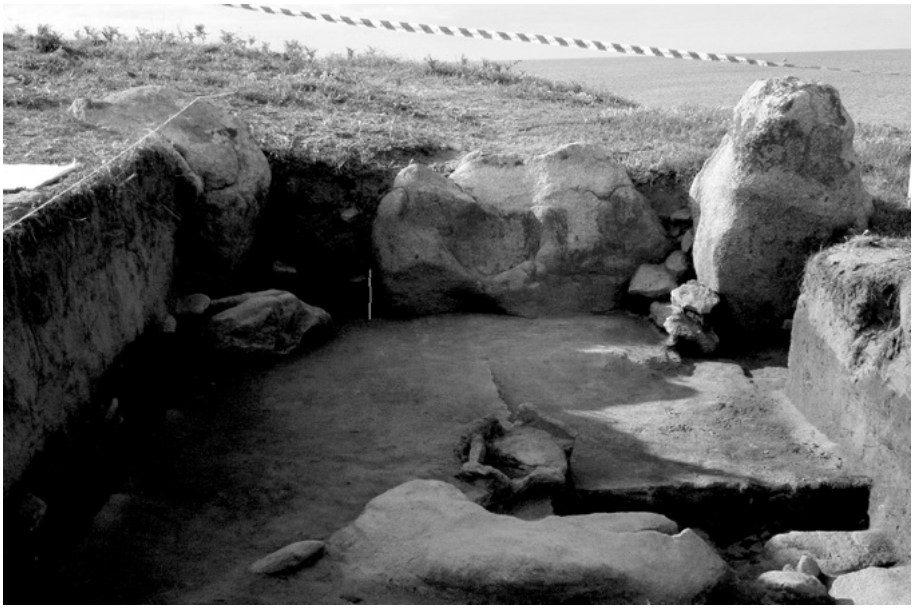

Vue de l'alignement en fin d'évaluation : - au premier plan, la structure probable de calage ;
- au deuxième plan, l'alignement des blocs M2 à M4.

Fig. 1 : Hoedic – Alignement du Douet. Dépôt de galets en place, galet échancré et vue générale d'une partie de l'alignement en fin d'évaluation.

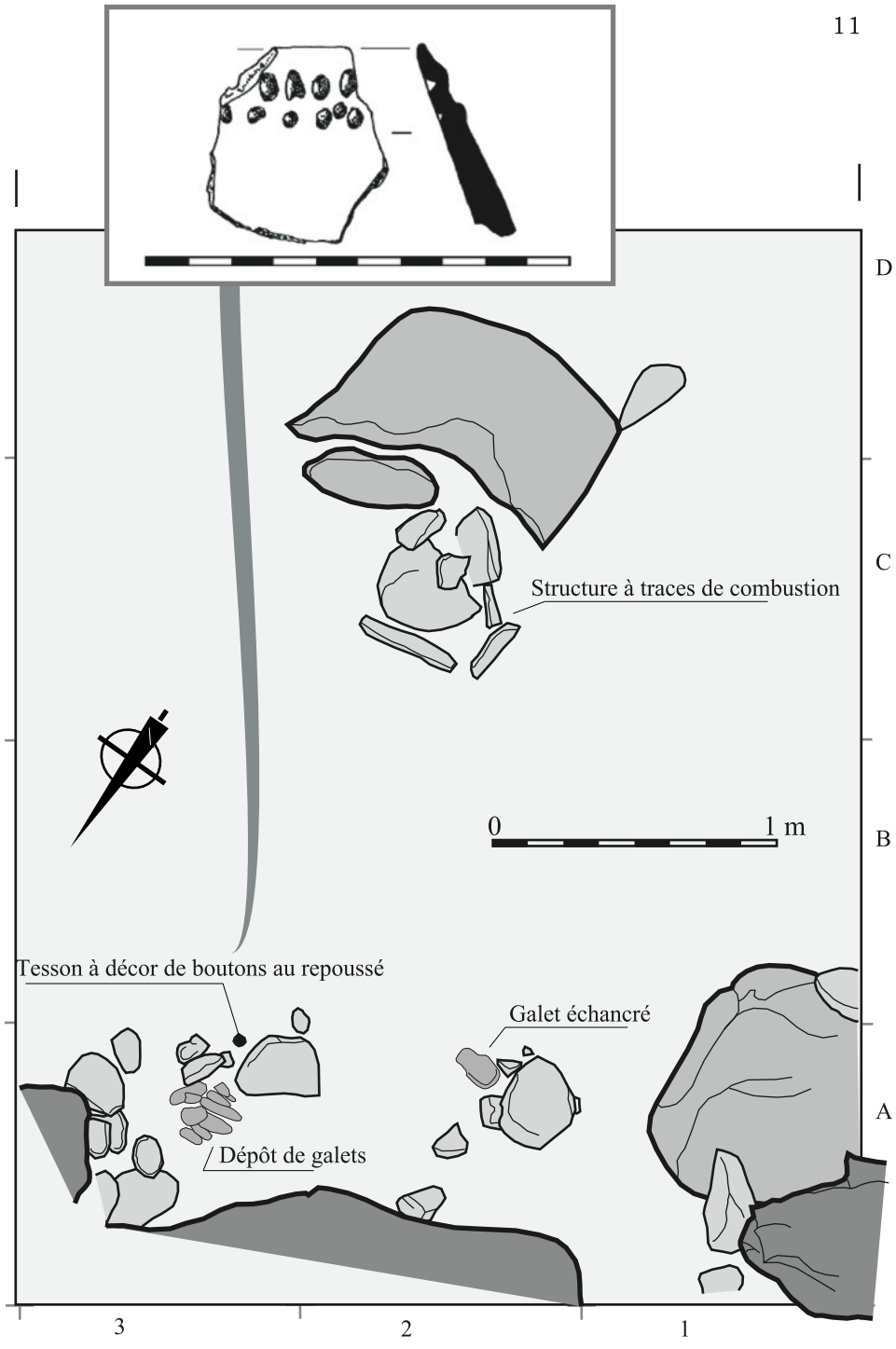

Fig. 2 : Hoedic – Alignement du Douet. Plan du niveau de base avec les dépôts de galets et situation du tesson au décor de boutons au repoussé, significatif du Néolithique moyen 1 (vers 4500 av. J.-C.)

complètement inversées et un niveau sablo-argileux distinct du niveau archéologique décrit plus haut le sépare de la base de sa fosse d'implantation. S'agit-il d'un bloc déjà érigé qui a été déplacé pour être introduit dans l'alignement ?

Sur la partie supérieure du niveau archéologique sablo-argileux, correspondant à un paléosol, et dans son prolongement au contact avec les blocs de l'alignement, a été retrouvé un ensemble de 18 galets bruts allongés pour la plupart (16), disposés en faisceau, placés de manière intentionnelle à proximité immédiate de la base du bloc M3 et du bloc érigé M4. Un autre galet naturel de forme subparallélépipédique avec un étranglement au tiers de sa longueur, était situé à un mètre de l'ensemble précédent, au pied du bloc M3. Un tesson de poterie, fragment de bord avec deux lignes de boutons au repoussé parallèles à la lèvre, a été retrouvé à 35 cm du dépôt de galets. Il indique la mise en place des blocs érigés au Néolithique moyen I (vers 4500 av. J.-C.). Le site a alors une vocation cultuelle avec un investissement symbolique fort.

La zone de séparation entre les deux niveaux archéologiques a fourni d'autres éléments intéressants : un tesson décoré d'une ligne de points, une armature à tranchant transversal à retouches abruptes, effectuée sur un éclat de silex et présentant une nette dissymétrie ainsi qu'un aménagement de l'éperon, une petite lame de hache polie en jadéite.

C'est sur ce sol qu'a été fouillée une petite structure ayant subi une combustion, formée de galets et de moellons de granite disposés de chant, ainsi qu'un galet à plat, au centre, coincé dans l'espace formé par les galets disposés de chant. Il est probable que cette structure fait partie du dispositif accompagnant l'alignement.

Un niveau plus récent, matérialisé par une couche sablo-limoneuse humique très sombre, et surtout par un ensemble incohérent de moellons granitiques au contact avec l'alignement, est rattachable au Néolithique récent/final du Morbihan (groupe de Groh-Collé, vers 3000 avant J.-C.). Il est vraisemblable que la fonction cultuelle du site ait disparu alors : les lieux ont peut-être connu un investissement plus fonctionnel, peut-être lié à un artisanat, comme pourraient le signifier quelques galets allongés, biseautés à une ou aux deux extrémités. A moins que la remise en place, en position inverse, du bloc M2 soit un indice d'autre chose…

Le Télégraphe (fig. 3 et 4)

Quelques blocs érigés, dépassant à la surface du sol, permettaient de penser que c'était le lieu du dolmen signalé par Z. Le Rouzic dans son mémoire resté inédit concernant sa prospection menée en 1924.

Au contact de l'ancienne cabine d'arrivée du cable du télégraphe, à gauche de ce dernier un grand tumulus se découpe sur l'horizon. C'est à l'extrémité gauche que la chambre dolménique ci-dessous a été découverte.

- au premier plan on note l'absence d'orthostates, arrachés à une période ancienne ;
- au second plan, le dallage est bien préservé ;
- au troisième plan à gauche, le couloir est visible avec son comblement en place.

Fig. 3 : Hoedic – Le Télégraphe. Vue de la chambre dolménique en fin d'évaluation.

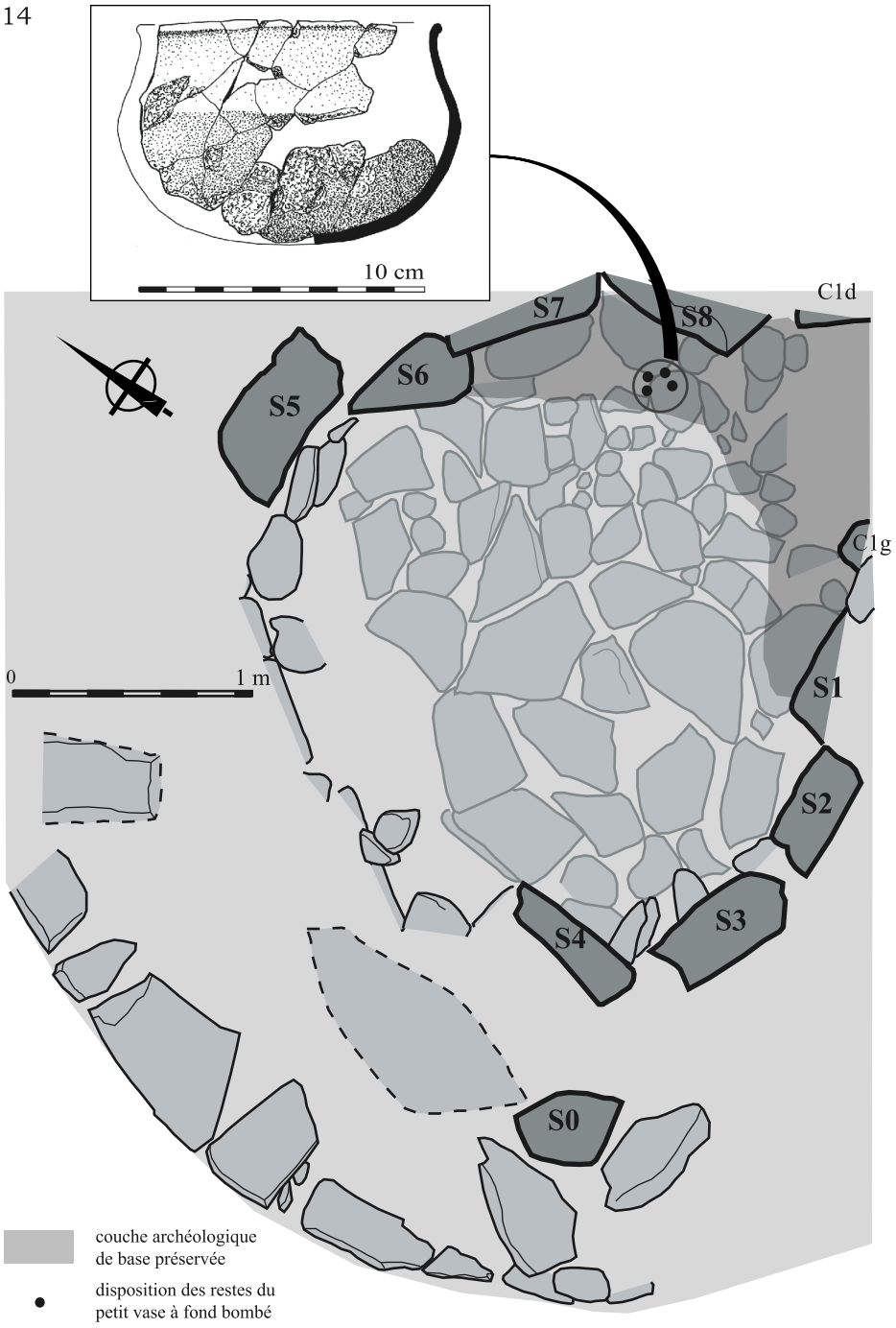

Fig. 4 : Hoedic – Le Télégraphe. Plan de la chambre dolménique et de la première parementation externe (en bas, à gauche). La couche archéologique préservée se situe en haut, à droite du plan, au contact avec le couloir qui mène à la chambre funéraire.

L'évaluation (limitée à un rectangle de 5 m sur 4 m) a permis de constater que la remarque de Le Rouzic était tout à fait juste et l'on a pu mettre en évidence une chambre de dolmen dont 8 orthostates sont encore érigés ainsi qu'au moins deux orthostates du couloir qui prend la direction du sud-est. Le fond de la chambre est particulièrement bien dallé par des plaques granitiques. Dans la partie ouest de l'emprise, une ligne courbe de blocs marque l'emplacement d'un parement externe à la chambre. Des intrusions anciennes (dont peut-être celle de Le Rouzic) ont considérablement abîmé la chambre funéraire puisque, dans le secteur nord-ouest de celle-ci, manquent plusieurs orthostates ainsi que la couche archéologique. Un lambeau de cette dernière a pu être repéré au contact de l'entrée de la chambre et du couloir et a permis de dégager un fragment d'un petit vase inorné à fond bombé et paroi dégagée, ce qui situe l'occupation initiale de ce bloc vers 4000 av. J.-C. La couche archéologique, très mince est encore intacte dans le couloir du monument.

Nous avons réalisé la topographie générale de l'ensemble du site et il est probable que cette chambre mégalithique est intégrée dans un ensemble beaucoup plus vaste : elle est polaire par rapport à une butte comprise entre la cabine du télégraphe encore debout aujourd'hui et la côte sud.

Le dolmen de Port-Louit (fig. 5 et 6)

La chambre, repérée dès la fin du XIXe siècle par l'abbé Lavenot, comporte 7 montants conservés, déterminant un dolmen polygonal avec un court couloir décalé par rapport à l'axe longitudinal de la chambre. À l'entrée de la chambre, une dalle de seuil est encore en place alors que le dallage a été détruit : il n'en reste qu'un lambeau près des piliers M3 et M4. Le tumulus apparaît dans la zone ouest. Un placage de gros blocs est visible sur sa bordure externe. Un petit bloc encore érigé est situé plus à l'ouest, à l'extérieur du tumulus. Dans la partie est, le tumulus et la paroi de la chambre ont été fortement perturbés. Au pied du montant M6, dans la partie tumulaire, une aire de passage a été aménagée afin de réinvestir le pilier formant orthostate. Un vase tronconique à panse élevée et col court, datant de la fin de l'Âge du Fer armoricain, a été retrouvé écrasé sur place par un amoncellement de blocs granitiques. Cela signe une des intrusions postérieures à l'utilisation du monument comme dolmen. Il apparaît alors que toute la zone est du monument a été fortement perturbé par les Celtes et c'est sans doute aussi par cet endroit que Lavenot est entré dans la chambre funéraire, finissant d'en perturber l'intérieur. Une hypothèse intéressante a été soulevée à propos de la mise en place initiale du dolmen de Port-Louit. Deux montants (M1 et M6) sont différents par leur forme et leur implantation des autres

Vase de la fin de
l'Âge du Fer armoricain
découvert à la base du pilier M6,
du côté intratumulaire

Vue d'ensemble en fin d'évaluation

Fig. 5 : Hoedic – Port Louit. Vue aérienne du dolmen en fin d'évaluation (en bas). La chambre funéraire et son court couloir d'accès se trouvent à gauche du cliché. A droite, le tumulus semble bien conservé. En haut, photographie de l'urne de la fin de l'Âge du Fer armoricain.

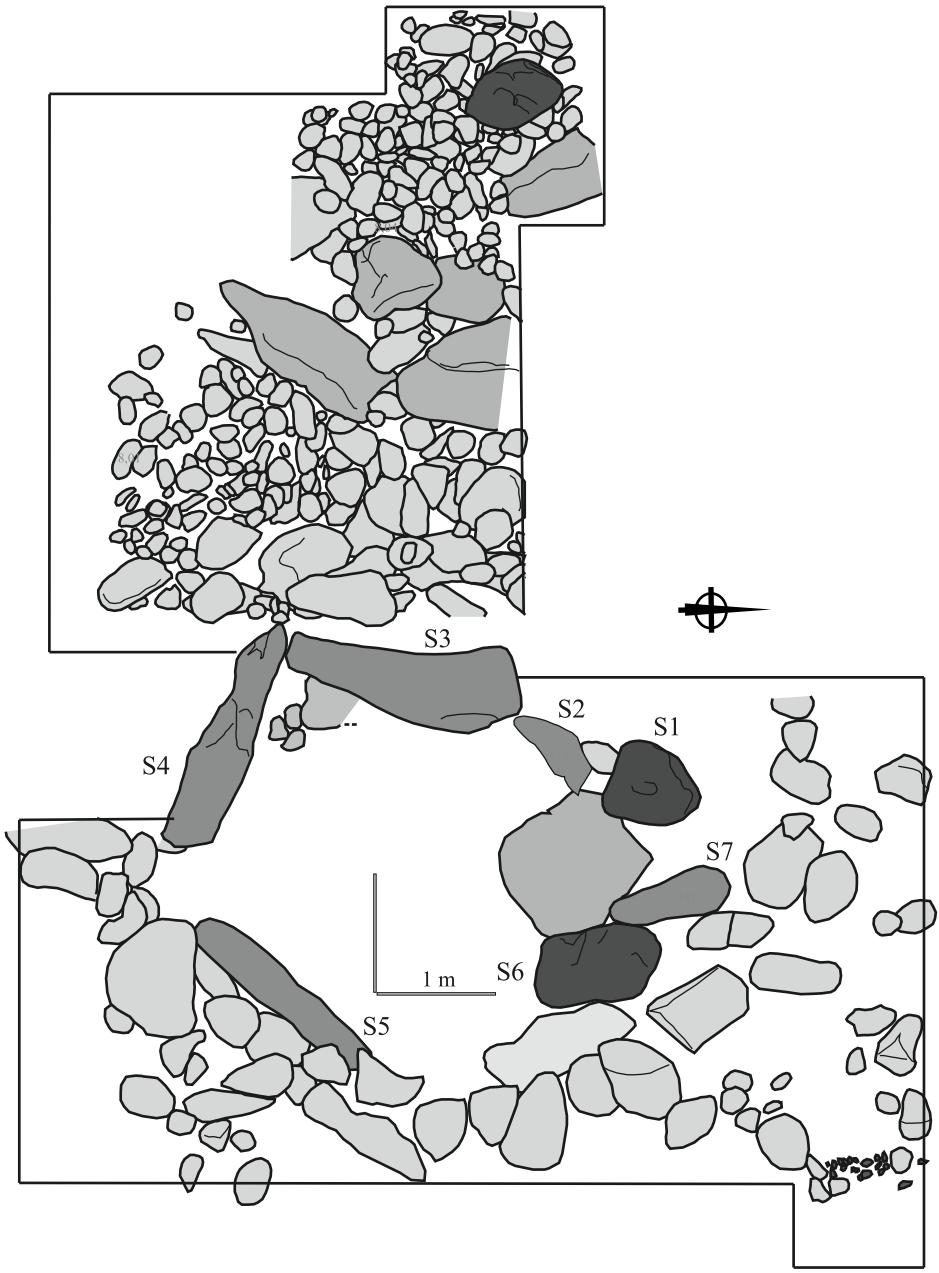

Fig. 6 : Hoedic – Port Louit. Plan des structures observées. La chambre funéraire et le tumulus ont subi une perturbation ancienne, à la fin de l'Âge du Fer. L'urne a été découverte au pied du pilier S6.

montants de la chambre. Ils ont un aspect fusiforme et sont posés sur le substrat granitique dégradé alors que les autres orthostates ont leur base au contact d'un niveau de limon jaune très compact qui recouvre le substrat. Il est possible que le dolmen ait été érigé à partir d'un alignement préexistant de blocs: certains ont été réinvestis dans la chambre, d'autres ont été détruits et plaqués sur la paroi externe du tumulus (dans sa partie ouest). La petite dalle érigée à l'ouest du monument pourrait faire partie de cet alignement préexistant. Cette hypothèse sera à vérifier dans les années à venir.

Bibliographie :

LARGE J.-M. – Une archéologie de l'Ile d'Hoedic (Morbihan) : Inventaire des sites pré et protohistoriques, *Bulletin de l'AMARAI*, n° 15, 2002, p. 5-46.

Le Chariot, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic

Pierre Buttin* et Jean-Michel Kéroullé**

* 56170 Hoedic
** 56480 Cléguérec, président de l'Association Ariane Andromaque.

Durant l'été 2002, une équipe d'archéologues sous-marins localise au sud d'Hoedic l'épave du *Chariot*, flûte du roi coulée en 1676, après avoir heurté la basse qui porte aujourd'hui son nom. Michel L'Hour, ingénieur de recherches au DRASSM[1] en charge de cette zone, tient cette épave pour un site majeur : « *… c'est un très gros bateau, et le site présente un immense potentiel d'informations sur les bateaux du XVII*e *siècle.* »[2]

Le Chariot était une grosse flûte armée par le roi Louis XIV. Remontant le 11 avril 1676 de Nantes pour aller à Brest, elle heurta une basse rocheuse au large des Cardinaux, en direction de Belle-Île. La flûte se remplit d'eau et coula peu de temps après sur un fond de 30 m, favorable à une bonne conservation de l'épave. Sa cargaison comportait un important équipement d'artillerie dont environ 70 canons, des munitions et du bois de construction marine pour alimenter les arsenaux de Brest.[3]

Aux XVIIe et au XVIIIe siècles, flûtes et gabares étaient en France maritime des navires de guerre servant au transport de vivres, de matériel et de munitions. La flûte était un bâtiment à fond plat, large, gros et lourd, gréé de deux ou trois mâts à voiles carrées. Elle pouvait jauger de 100 à 300 tonneaux ; à titre de comparaison, un gros vaisseau de 120 canons jaugeait jusqu'à 2 600 tonneaux.

La flûte *Le Chariot,* construite à Brest en 1673, était dotée d'un équipage de 30 hommes et armée de 10 canons. Elle jaugeait 300 tonneaux pour un tirant d'eau en charge de 14 pieds (4,50 m). Elle est donc une des grandes flûtes royales de l'époque.

[1] DRASSM : Département des Recherches Archéologiques Sub-aquatiques et Sous-Marines.
[2] Ouest France, 25 sept. 2002.
[3] Le règne de Louis XIV dure 73 ans de 1642 (il est âgé de 4 ans, Mazarin gère le pays), à 1715. Le naufrage du *Chariot* a lieu 16 ans avant l'achèvement du fort de Beg Lagad construit à Hoedic sur les instructions de Vauban.

Cette épave était connue des archivistes[4]. Un plongeur archéologue amateur, Gérard Bousquet, déclarait l'avoir située en 1984, sans qu'une confirmation puisse à l'époque être réalisée. Un sondage-expertise est finalement programmé en 2002, à l'initiative de Jean-Luc Massy, conservateur du patrimoine et chef du DRASSM, et de Michel L'Hour, ingénieur de recherche et responsable de l'archéologie maritime au Ponant. Ces recherches sont menées par les associations d'archéologues amateurs constituant l'A.A.A (Association Ariane Andromaque) présidée par Jean-Michel Kéroullé. Le DRASSM leur fournit les moyens matériels nécessaires. Entre mai et juillet 2003, les trois bateaux appartenant aux différentes associations de l'A.A.A. procèdent aux recherches (GEDASM, Vannes ; SORHIMA, Quiberon ; SAMM, Lorient). Une fois la découverte effectuée, le Ministère de la Culture, administration de tutelle, mandate une intervention directe du DRASSM. Une expertise du site est alors effectuée par une équipe de onze archéologues sous-marins professionnels, à bord de l'Hermine-Bretagne.

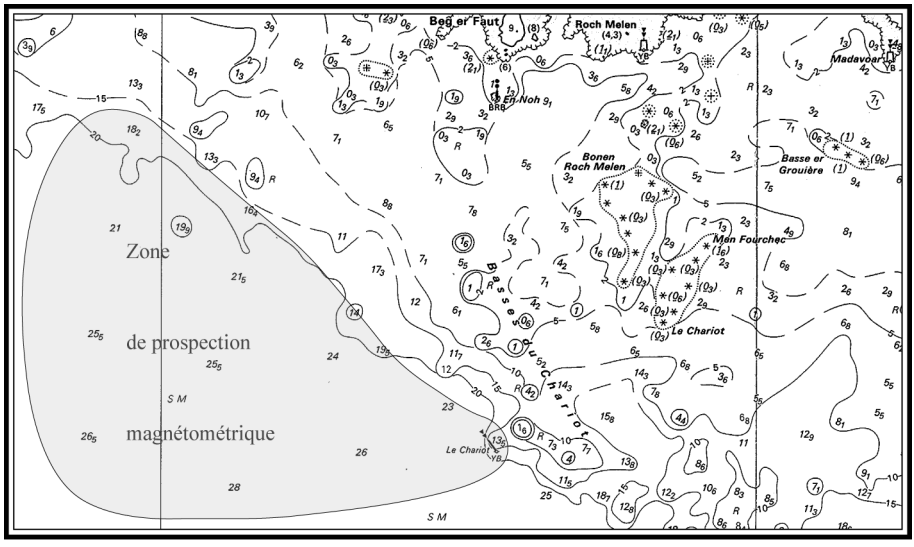

Basse sur laquelle *le Chariot* fit naufrage et zone de prospection

La méthode utilisée par les archéologues sur ce site consiste à définir des zones de prospection et à y effectuer une recherche de surface avec magnétomètre à protons, sondeur à sédiments et sondeur classique. Toute anomalie est alors vérifiée en plongée. Trois étapes se succèderont durant cette campagne. La première, qui s'attache au repérage de 1984, s'avère infructueuse. Le calage sur le système de coordonnées utilisé par le plongeur est difficile ; l'imprécision donne

[4] Voir en annexe correspondance et rapport du Sieur de Varaignes à Colbert.

une trop grande zone à prospecter pour être efficace. Une deuxième approche est alors explorée. Elle consiste à exploiter une carte des « croches » des pêcheurs draguant le merluchon dans ce secteur. Onze zones sont ainsi définies pour une nouvelle prospection, mais cette méthode est aussi décevante : « *La carte des croches des chalutiers est peu exploitable. Les zones hachurées sont d'une surface trop importante, à la différence des croches de palangriers ou caseyeurs qui sont d'une précision absolue* » (Kéroullé 2002).

La troisième approche est enfin la bonne : « *Nous avons décidé de repartir à zéro et d'effectuer une prospection magnétométrique. Nous avons retenu comme hypothèse que l'épave se trouvait dans la zone cernée par les isobathes 20 et 30 m, sans tenir compte des recherches précédentes. Un fort bruit de fond nous a obligés à travailler par mesures relatives du champ magnétique terrestre et sur une échelle logarithmique ; les valeurs enregistrées ne sont donc pas transposables*[5]*. Après plus de 20 h d'allers et retours, nous avons localisé 84 impacts magnéto-métriques significatifs délimitant essentiellement quatre zones. L'épave se trouvait dans la troisième zone investiguée. Le fond est constitué d'un affleurement rocheux entouré et recouvert de vase fine. Le site se présente très homogène avec alignements et empilements sur trois à quatre couches d'environ 50 canons en fonte de fer de calibres différents et d'une ancre. Cette disposition évoque un transport en cale. Quelques concrétions métalliques cernent le site. Un alignement, dans le sud, évoque une caisse de fusils. On trouve également quelques boulets ramés et des amas métalliques évoquant des boulets. Trois canons d'environ deux mètres, séparés du gros de l'épave se trouvent à 20 m dans le nord-est. Dans le nord, une concrétion métallique circulaire de 30 cm de diamètre émerge de la vase, confirmant la présence probable de matériel. Il ne nous a pas été possible de localiser des éléments de charpente mais, la zone rocheuse étant entourée d'une vase fine, on peut raisonnablement escompter y trouver du mobilier en bon état de conservation. La visibilité sur le site était de 3 m, tombant à moins de 50 cm lors des palmages intempestifs. Elle est cependant la meilleure de celles rencontrées dans toute la zone. La profondeur lors de nos plongées était de 29 m correspondant à 27,70 m du zéro des cartes. Les longs bords de magnétomètre ne sont pas passés inaperçus et nous avons eu la visite de plusieurs curieux et en particulier d'un bateau qui est venu prendre ostensiblement le point lors de nos plongées. Nous avons décidé, pour éviter tout risque, de déclarer immédiatement ce point aux Affaires maritimes*

[5] La recherche magnétique se fait par l'analyse des déviations du champ magnétique terrestre provoquées par la présence de masses métalliques. Il arrive que la nature du sol perturbe les mesures en un bruit de fond et que l'on soit obligé de travailler en mesures relatives, chaque mesure étant comparée à la précédente.

(déclaration effectuée le 26 août 2002). *Il nous semble opportun d'interdire la plongée dans cette zone.*

Le point déclaré par Gérard Bousquet, tant par sa position, distant de plus de 530 m de l'épave que nous avons découverte, que par la description qu'il en fait, correspond très probablement à une autre épave. Hypothèse confirmée par les pêcheurs qui disent avoir remonté, à plusieurs reprises, du bois d'épave ancienne dans cette zone, sans en connaître la position exacte. Il serait certainement intéressant de réaliser dans la zone une prospection dès que des renseignements précis permettront d'en limiter la position exacte » (Kéroullé 2002).

Le rapport complet de cette campagne et le plan de site restent confidentiels jusqu'à ce qu'une fouille proprement dite et un sauvetage soient réalisés afin d'éviter que cette épave ne soit exposée au pillage.

Jean-Michel Kéroullé précise : « *La suite des opérations sera dirigée probablement par Michel L'Hour et Elisabeth Verrat du DRASSM ; cette épave semble être la plus prometteuse de Bretagne Sud et donnera lieu à une fouille d'état.* »[6]

Mais Michel L'Hour souligne la difficulté de cette opération : « *Ce site est difficile, l'épave est noyée dans la vase, ce qui pose des problèmes de visibilité et son étude sera compliquée, longue et coûteuse. Ce qui demande une longue réflexion pour les différents partenaires, avant de décider l'intervention qui demandera de la méthode.* »[7]

Bibliographie

KÉROULLÉ J.-M. – *Synthèse de la prospection de l'épave du Chariot*, adressée à Michel L'Hour, DRASSM. Association Ariane Andromaque à Cléguérec, 26 août 2002, 2 p.

[6] Courrier à Melvan, déc. 2003.
[7] Ouest France, 25 sept. 2002.

Annexe

Correspondance échangée suite au naufrage du *Chariot,* conservée aux Archives nationales de la Marine.

Colbert mandate Varaignes sur les lieux du naufrage[8]

Au sieur de Varaignes
Au camp de Condé, le 26 avril 1676

J'ay appris par les lettres du sieur de Seuil[9] que la fluste le Chariot, chargée de munitions à Nantes pour les magasins de Brest, a fait naufrage par le travers d'Hedic, le 6 de ce mois. Et comme sa cargaison était fort considérable, il est absolument nécessaire aussitôt que vous aurez reçu ce billet, que vous vous rendiez en toute diligence sur la côte prochaine du lieu où ce naufrage est arrivé, et que vous vous serviez de tous les moyens possibles pour tascher de sauver les débris de cette fluste et les munitions qui pourront estre retirés. Ne manquez pas de me rendre compte exact des diligences que vous aurez faites en exécution de cet ordre et d'en informer aussi le sieur de Seuil.

Rapport de Varaignes à Colbert

Hédicq, le 10 may 1676

Le sixième du mois de may, mil six cens soixante seize, Nous maître Jean Isarn escuyer, Sieur de Varaignes commissaire de la marine suis party de la ville de Nantes par ordre de Monseigneur Colbert Secrétaire d'Etat sur l'avis que luy a donné Monsieur de Seuil Intendant Général de la Marine à Brest de la perte et naufrage de la flutte le Chariot appartenant à sa Majesté chargée de munitions mises à Nantes pour porter à l'arcenal du dit port de Brest pour le Service de sa Majesté. Et ce jour me transporter le long de la coste suivant le dit ordre et jusqu'aux Isles de Hedicq et Houat ou le dit naufrage est arrivé.

Estant à St Nazaire me fait informer des matelots et pilotes du dit lieu mesme du nommé Paques Raymond pilote quy a pilotté la ditte flutte depuis la rade de Pimboeuf jusques hors les dangers de la Loyre le dixième jour du mois d'avril et aussi aux dires que la ditte flutte le Chariot avait touché une roche de l'Isle de Hédicq et avoir coulé bas et fait naufrage et que n'avoir nulle connaissance s'il a été sauvé aucunes munitions et marchandises dont la ditte flute était chargée. Ensuite me suis transporté au Polliguen et de là au Croizicq ou m'estant enquis du naufrage de la ditte flutte, nous a été dit par les

[8] Il peut paraître surprenant que Colbert lui-même intervienne pour qu'une enquête soit réalisée à la suite de ce naufrage, même si la cargaison de cette flûte était « considérable » !
[9] Intendant général de la Marine à Brest.

sieurs de Portuguay, Gérar Michel Le Hire, Michel François Jegat et autres matelots qui ont seulement entendu dire qu'il estoist sorty de la rivière de Loyre des vaisseaux appartenants à sa Majesté au commencement du mois d'avril et qu'un d'iceux avoit touché une roche près d'Hédicq et aussitôt coulé bas sans avoir esté sauvé rien de la ditte flutte ny de la charge et n'ayant autre éclairssissement de la ditte perte ny de la manière quelle est arrivée, nous avons pris une chaloupe au dit Croizicq avec deux maitres de barque et l'équipage de la ditte chaloupe signés au proces verbal pour aller à l'Isle d'Hédicq près laquelle la flutte a fait naufrage ; où estant nous avons fait assembler tant le capitaine de l'Isle nommé Olivier Rafael, le sieur Couy pescheur du dit lieu et les matelots nommés Guilhaume Pen, Guidas Le Fur, Bastien Le Palmec et autres quy ont dit et déclaré que le onzième du dit mois d'avril sur les huit à neuf heures du matin auroient veu plusieurs vaisseaux à la voile et que l'un d'iceux, le plus grand aurait touché une roche nommée la Bonne par un bon vent de nord d'est et qu'ensuite les dits sus nommés l'auroient veu couler à fonds n'ayant peu remarqué autre chose sinon que l'équipage du dit vaisseau estoit sauvé et qu'ils auroient mis une chaloupe à la mer, tant pour tacher de sauver quelque chose du vaisseau que pour empescher les bateaux qui estoient allé au dit endroit de ne rien prendre comme sachant et connaissant que la ditte flutte appartenoit à sa Majesté et ayant abordé un des dits bateaux quy se trouva estre du Croizicq, ils informèrent le maitre du dit bateau nommé Julien Le Grand s'il n'avait rien sauvé lequel répondit que non, mais bien que un des bateaux quy étoient acourru au mesme endroit et quy étoit de Carnac dont le maitre s'apelle Jean Lamer auroit emporté une voile et quelque petite manoeuvre avec les perroquets du grand mât ; et que voyant les dits habitants de Hédicq auraient voulu courir après les bateaux de Carnac qu'ils ne peuvent joindre, c'est pourquoi se seroient retirés. Et les dits sus nommés ont ajouté que le treizième jour du mois d'avril estoit arrivé le sieur Guillouin capitaine du port de Belle Isle par ordre de Monseigneur de Logerie quy en est Gouverneur pour l'informer de la ditte perte et des choses sus-mentionnées, auquel auroient fait la mesme déclaration que cy dessus et qu'a mesme temps que le sieur Guillouin il nous enjoint aux habitants susnommés d'avertir les Carnaquois d'aller rendre compte au sieur de Logerie gouverneur de Belle Isle ce qu'ayant fait ; Ils ont ouy dire que les Carnaquois ont satisfait au dit ordre, En foi de quoi ont signé au bas du prézent procès verbal que c'est vérité.

Et nous Isarn sieur de Varaignes ne nous estant contenté de la ditte déclaration aurions pris une chaloupe de Hédicq quy conjointe avec celle du Croizicq dans laquelle estois venu me suis transporté sur les lieux où est arrivé le naufrage, ou ay trouvé étant basse mer que le grand mast de hune paroist deux brasses hors de l'eau avec les

aubans et que l'on voit celuy de misaine rompu a une brasse sous l'eau ; ensuite de quoy ay fait sondé autour du vaisseau et que l'on ay trouvé quinze a seize brasses d'eau dont le fond est vaze et qu'ayant fait sonder sur le devant de la flutte il s'est trouvé cinq a sis brasses d'eau dessus ; Et ensuite ayant fait de mesme sur le derrière ay trouvé onze brasses et que le dit vaisseau est encore tout entier suivant ce que nous en avons pu juger par les sondes que nous en avons faittes et les grappins que nous avons jettés ; Ayant depuis la ditte perte toujours beau temps et le rapport des matelots des chaloupes quy nous conduizoit et que le dit vaisseau se trouvoit sur un fond de vaze a resté entier.

Après toutes lesquelles diligences m'estant rendu a Hedicq le mesme jour de mon arrivée, le neuvième jour de may, ay recommandé et enjoint, comme estant pour le service de sa Majesté, aux habitants de tenir soigneusement la main et d'agir a la conservation et salvation de tout ce quy pourroit rencontrer et venir a la coste de l'Isle et a donné les avis nécessaires a Monseigneur de Logerie Gouverneur de Belle Isle et a nous Commissaire à Nantes pour en rendre compte a sa Majesté et a son dit Seigneur de Colbert.

Fait a l'Isle d'Hédicq le dixième jour du mois de may de l'année mil six cens soixante seize.

Courrier de Colbert à Varaignes

Au Sieur de Varaignes,
Au camp de ligne le 25 may 1976

J'ay esté fort surpris d'apprendre par la lettre du sieur du Seuil du 15 de ce mois que vous n'aviez pas exécuté les ordres qu'il vous avait donné d'aller vous mesme sur le lieu où la fluste le Chariot a fait naufrage pour faire retirer ce qui en peut estre sauvé. Vu que je vous en ay donné l'ordre précis par ma lettre du 3. Je suis obligé de vous dire que ce manquement d'exactitude ne s'accorde pas avec le bien du service du Roy et ne me persuade pas que vous soyez capable de vous bien acquitter de votre employ. Prenez bien garde que pareille chose ne vous arrive plus d'avenir et en cas que vous ne fussiez par encore party, ce que j'ay peine à croire lorsque…[10]

[10] Rude semonce ! Colbert ne semble pas avoir encore reçu le rapport de Varaignes…

Île de Houat : une histoire de la propriété

Joëlle Le Roux

56170 Houat

On dit qu'au VIe siècle, des habitants de la presqu'île de Rhuys, en l'occurrence des pêcheurs, seraient venus à Houat attirés par la personnalité de Gildas. Ce moine écossais y aurait établi son ermitage au Lann-er-Hoët et, par la suite, un prieuré aurait été construit ainsi qu'une chapelle. Des moines seraient alors venus s'y établir dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Après l'invasion des Normands en 930, les moines de Vannes qui s'étaient réfugiés dans le Berry ne revinrent pas dans le Morbihan. Au XIe siècle, d'autres moines restaurèrent l'abbaye à Saint-Gildas-de-Rhuys et un prieuré à Houat sous la houlette de saint Félix, né vers 968.

La chapelle de Houat était vaste et solidement construite. À cette église était jointe une maison de 25 à 30 m de longueur. L'ensemble était compris dans une propriété de 2 ou 3 ha de surface, close par des murs.

Vers la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIVe siècle, le prieuré de Houat aurait été détruit par les écumeurs des mers. Cependant l'abbaye de Rhuys continua à desservir Houat et Hoedic jusqu'à l'époque de sa suppression, en 1789.

Jusqu'en 1709, par un privilège commun à cette époque, l'abbaye de Rhuys avait « *droit de juridiction* » sur Houat et sur Hoedic. Au XVIe siècle, la duchesse Anne, par des lettres patentes signées à Loches en janvier 1502 et à Blois en mai 1503, confirmait que l'abbaye possédait bien les îles de Houat et d'Hoedic, les Glénan, le tiers de la ville de Vannes, etc.

En 1532, Rome autorisait la vente de biens religieux pour la guerre contre les Huguenots.

Le sieur de Sourdeval, protestant, gouverneur de Belle-Île en 1568, convoitait les îles de Houat et d'Hoedic et proposa à l'abbé de Saint-Gildas de les acheter… L'abbaye les lui afféagea pour 80 livres de rente annuelle.

Dix ans plus tard, une nouvelle taxe ayant été imposée au clergé et l'abbaye manquant d'argent pour fournir sa part, le sieur de Sourdeval en profita pour racheter les 80 livres de rentes et devenir propriétaire de ces deux îles. Le contrat d'aliénation fut fait et signé avec lui et par l'abbé Jean de Quillistre, seigneur de Trémohart.

Les îles ne furent récupérées par l'abbaye qu'en 1628. L'abbaye ayant de sérieuses difficultés financières, Henri de Bruc avait été désigné par Charles de Clermont pour faire des réparations. Le père de de Bruc, homme versé dans les affaires, gérait les revenus des biens de l'abbaye. Après un pénible procès, il fit rentrer le monastère en possession des îles de Houat et d'Hoedic dont jouissaient alors le comte de Pouaillé et le vicomte de Launay-Rasilly, les héritiers de Sourdeval.

Les îles de Houat et d'Hoedic, partagées entre l'abbé et les religieux, ne rapportaient presque rien, sans cesse pillées par les Espagnols et les pirates qui s'y réfugiaient. L'abbé et les religieux vivaient ensemble dans la maison abbatiale. L'abbé recevait annuellement une somme de 3 600 à 3 700 livres. Les moines, dégoûtés de ces propriétés qui ne leur rapportaient rien, résolurent de s'en défaire.

En 1651, un accord est passé entre l'abbé de Saint-Gildas et messire Christophe Nicolazo, prêtre de Houat.

Belle-Île fut érigée en marquisat pour Hubert de Gondi. Son petit fils Henri recueillit sa succession et vendit Belle-Île et les deux îles de Houat et d'Hoedic à Nicolas Fouquet en 1658, pour la somme de 1 369 936 livres.

L'évêque de Vannes, Mgr de Rosmadec, profita de la disgrâce de Fouquet pour demander l'union de Belle-Île à son diocèse. Le pape Alexandre VII annexa alors Belle-Île, Houat et Hoedic au diocèse de Vannes. Le 8 mai 1666, un arrêt royal confirme ce rattachement. Ces îles viennent de perdre un privilège vieux de près de sept siècles…

En 1666, avant le 8 mai, l'abbé de Saint-Gildas avait loué à un nommé Eveno « *de la grande terre* » les terres incultes de Houat. Démêlées et procès…

« *Les curés desservant les îles étaient sous la juridiction du sieur évêque de Vannes jusqu'à ce qu'autrement il en était ordonné. Fait au conseil d'état du Roi, sa majesté y étant présente, tenu à Saint Germain en Laye ce huitième jour de mai 1666* ». À partir de ce moment, les vicaires perpétuels des paroisses sont remplacés par des recteurs nommés par l'évêque de Vannes dans ce qui porte désormais le nom de « *territoire de Belle-Île* ».

Cependant Louis XV avait repris, dès 1719, le domaine utile de Belle-Île et avait donné aux Fouquet, en échange, les terres de Gisors, de Longueuil, etc. Il avait ensuite affermé les revenus à la Compagnie des Indes, puis aux fermiers généraux et enfin aux États de Bretagne.

En 1790, Le Palais fut érigé en commune et en chef-lieu de canton de Belle-Île et fit partie du district d'Auray. La commune comprit l'ancienne paroisse et de plus, les îles de Houat et d'Hoedic.

En 1791, après l'expulsion des moines et la vente du mobilier des maisons conventuelles, Houat et Hoedic furent louées le 20 mai 1791 pour 9 ans à Jollivet, fils cadet de Vannes, moyennant la somme annuelle 10 500 livres.

Un arrêté consulaire du 17 frimaire, an X[1], décida que le curé d'Hoedic (Marion) exercerait désormais légalement les fonctions d'officier d'état-civil à Houat et à Hoedic, bien que les deux îles continuaient à dépendre du Palais au point de vue religieux et civil ; à charge pour le curé de rendre compte au maire du Palais.

En avril 1802, un concordat était signé entre la France et le Vatican. Houat et Hoedic était alors érigées en paroisses autonomes et les prêtres qui les administraient, portaient désormais le titre de « *recteur* ».

À la suppression des districts en 1800, Le Palais passa dans l'arrondissement de Lorient ; en 1802, Houat et Hoedic furent érigées en succursales et ne furent conservées que comme dépendances de la commune du Palais, alors qu'elles étaient érigées en paroisses.

Le cadastre remonte à 1842 et divise l'île en quatre sections et plus de 4 000 parcelles dont les habitants sont propriétaires. La superficie de Houat est de 260 ha.

1. Section des landes : Le Béniguet, Stang-en-Ilauen, Porh-Escudel, Pointeu-Hir.
2. Section du menhir : Peh-Bras, Er Prad, Doar-Segal.
3. Section de Diabarh-Mein : Beg-er-Houanneu, Koh-Klud, Le Gorlé.
4. Section du village : Al-er-Rouz, Dianves-Salus, Aud-en-dias, En Tal, Toul-er-Brer.

Les parcelles sont faites de 2, 3, 4, 5 sillons selon le cas. Le sillon faisant à peu près 80 à 90 cm de large et 50 à 80 m de long. La culture de ces terres minuscules semble impossible. De fait, on ne pouvait diviser effectivement les travaux sur des champs aussi exigus. L'esprit de communauté qui présidait à tous les actes de la vie à

[1] 8 décembre 1801.

Houat apportait un remède : les parcelles voisines étaient labourées ensemble. La récolte du champ ainsi préparé se faisait par toutes les familles dont les parcelles ont été retournées par le même trait de charrue ; il en était ainsi pour la récolte et le battage des grains. Ceux-ci étaient alors répartis entre les associés, de même pour pommes de terre, choux, vesce, etc. L'assolement avec jachère était la base de l'exploitation.

Ne pouvant réduire le sillon aux proportions presque infinitésimales d'un sixième, on a imaginé, au moment de la répartition des héritiers, la propriété indivise entre les héritiers. Chacun d'eux est le propriétaire pendant une année ; s'il y en a trois, chacun tire une année sur trois la récolte du lopin.

Il y avait enfin à Saint-Gildas-de-Rhuys, deux champs qui appartenaient aux Houatais et aux Hoedicais ; champs qui servaient à y mettre les bestiaux de chaque île respective au moment de la foire de mai.

Houat et sa sœur Hoedic furent érigées en communes le 16 décembre 1891. Elles avaient été sous l'autorité du Palais à Belle-Île, depuis 1790.

Enfin, en 1929, la commune vendait à Bolloré 55 ha de dunes pour 116 000 Francs de l'époque.

Bibliographie

LAVENOT P.-M. – *Les îles d'Hœdic et d'Houat et la presqu'île de Quiberon, étude géographique et archéologique,* Vannes, Imprimerie Galles, 1886.

LUCO J.-F. – *Histoire de Saint-Gildas de Rhuys.* Vannes, Imprimerie Galles, 1869.

LE CAM L. – *Houat & Hoedic, Histoire – Charte – Récits de voyages.* Vannes, Imprimerie Galles,1932, 128 p.

Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines

Virginie Bolo et Pierre Buttin

56170 Hoedic

Au printemps de l'an VII républicain, pendant les mois de floréal et de prairial[1], une étonnante correspondance s'échangea dans le Morbihan. L'Administration et l'armée républicaine redoutaient que les feux de la pêche nocturne pratiquée par les îliens puissent être confondus avec des signaux pour communiquer avec l'ennemi.

La France vivait alors la fin de La Révolution, avant que Bonaparte ne prenne le pouvoir[2]. La République était toujours aux prises avec les ennemis de l'intérieur et les ennemis de l'extérieur. Dans notre région, les ennemis de l'intérieur étaient les chouans. Charette avait bien été exécuté en 1796, marquant la fin de la composante vendéenne de la chouannerie, mais Cadoudal continua la lutte dans le sud de la Bretagne. Cette chouannerie morbihannaise ne prendra fin qu'en 1804, sous le Consulat, avec l'arrestation de son chef alors qu'il menait une conspiration pour éliminer Bonaparte.

L'ennemi de l'extérieur, c'était bien sûr les Anglais. Leur escadre contrôlait nos côtes et ne quitta guère ces lieux jusqu'à la chute de l'Empire. Pour armer leurs troupes et communiquer avec les émigrés, les chefs chouans dépendaient de leur aide. Les débarquements d'armes et de subsides furent donc nombreux sur les rivages du Morbihan malgré les inspecteurs postés sur la côte, et les opérations militaires des républicains pour les contrer.

Hoedic et Houat, tiraillées entre influences maritimes et continentales, ignorèrent dans une large mesure l'agitation révolutionnaire. Ces îles servaient aux Anglais de base et de point d'eau pendant la belle saison. Elles étaient plus ou moins abandonnées à leur sort le reste du temps. Elles furent cependant soumises à quelques raids de républicains à la recherche des prêtres réfractaires ou en représailles d'une connivence supposée avec l'ennemi. À l'occasion de l'un de ces raids, les chaloupes des Houatais furent confisquées comme le relate

[1] Mai et juin 1799.

[2] Le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) n'est cependant pas loin et met un terme au Directoire qui a sombré dans l'anarchie.

la lettre de Sauvée citée ci-après. Une de ces incursions des patriotes dégénéra en un lamentable pillage où plusieurs chaumières furent brûlées[3] ; les auteurs seront tout de même condamnés.

En juin 1795, transportés par la flotte anglaise, les émigrés tentèrent un débarquement à Quiberon. Cette expédition tourna au désastre et près de 2 000 personnes durent trouver refuge sur Houat, dans le dénuement total et décimées par de terribles épidémies. Les Anglais se réservaient cependant Hoedic, havre sain où l'eau douce était abondante.

Quatre ans plus tard, au printemps de l'an VII, 1799 dans le calendrier actuel, le directoire du Morbihan, soumis à une pression croissante des chouans, vivait dans la terreur d'un nouveau débarquement. On parlait de quelque 20 000 Anglais et des rumeurs circulaient sur une insurrection générale. La date du 22 floréal était même avancée ![4]

Le jour-dit, rien ne se passa. Mais l'inquiétude persistait. C'est dans ce contexte que la surveillance des côtes s'alarma de ces feux de la pêche à l'aiguillette des Hoedicais…

« **Portnavalo, 29 floréal an VII républicain**[5]

V. Tizet enseigne de vaisseau chargé de l'inspection des signaux de côte résidant à Portnavalo aux citoyens composant l'administration centrale du département du Morbihan.

Citoyens,

Chargé de la police et de l'inspection des signaux, dans l'arrondissement des communes de Portnavalo, Locmariaquer et celle de Crac ; et ne devant rien négliger pour tranquilliser le navigateur ; je crois devoir vous prévenir que depuis quelques nuits, j'aperçois plusieurs feux le long du rivage de l'isle de Hédic.

Ce feu n'est, ce me semble, que pour la pêche des aiguillettes ; mais aussi, ne pouvait-il pas devenir un signal de ralliement pour les ennemis de l'extérieur ?

Entre autre, nos embarcations caboteurs peuvent les appréhender, vu que journellement, les vigies leur signalent l'ennemi qui commence à rallier nos parages[6]*.*

[3] 1800.
[4] 12 mai.
[5] 19 mai 1799.
[6] Bien que le 12 mai soit passé, c'est encore l'attente d'un débarquement des Anglais…

Pourrai-je, citoyens administrateurs, vous prier de vouloir bien faire connaître à l'agent national[7] *de la dite isle de pouvoir faire cesser les dits feux ; Car le long de la côte, je crois qu'il n'en doit exister d'autres, que ceux qui peuvent être employés dans les vigies, pour la reconnaissance des bâtiments.*

J'ai lieu de croire que l'administration voudra bien condescendre à ma demande.

Salut et Respect.

V. Tizet »

Durant les nuits noires sans lune, favorables à cette pêche, les feux hoedicais étaient visibles du continent. En ce printemps troublé, ils inquiétaient les inspecteurs. Comment les différencier des signaux que les ennemis de l'intérieur utilisaient pour communiquer avec les ennemis de l'extérieur ?

La pêche à l'aiguillette au feu était encore pratiquée il y a une trentaine d'année autour des îles. Ceux qui en ont le souvenir, tel Loïc Blanchet, en font une description en tout point semblable à celle qu'en donne Jean-Marie Bachelot de la Pylaie en 1826.

« *Celle-ci se pratique pendant les nuits les plus obscures de la belle saison. L'on se rend avec précaution dans les lieux favorables, avec un canot dans lequel on allume de la paille. L'éclat de la flamme attire aussitôt le poisson, tel que les aiguillettes, le mulet, le congre, ce qu'on prend avec la fouine, qui est une espèce de dard armé de 12 pointes de fer. L'on a coutume de suivre la côte avec le bateau lorsqu'on veut pêcher particulièrement des aiguillettes. Quand il y a clair de lune, même le plus faible, l'on ne va jamais parce que ce serait en pure perte qu'on essayerait de prendre du poisson.* » [8]

L'Administration centrale du Morbihan relaya le message de Tizet au contre-amiral Nielly, de Lorient. D'autres éléments alimentèrent alors leur hypothèse d'une conspiration : un dépôt de vivres aurait été constitué sur les îles pour soutenir les troupes lors d'un débarquement…

[7] Tizet semble ignorer qu'il n'y a jamais eu d'agent national à Hoedic ni à Houat, pendant la Révolution.

[8] L'aiguillette est un poisson qui arrive au printemps. Chaque année, vers les mois de mai et de juin, elle se rapproche de nos côtes en grand nombre vers ses frayères. Elle est alors capturée en abondance par les pêcheurs selon différentes méthodes, et parfois encore au bahot flottant, ligne de surface emportée sous le vent de l'île par un petit bateau donnant prise au vent.

« Surveillance des côtes, 6 prairial an VII Républicain[9]

Au Contre-Amiral Nielly commandant des armes à Lorient.

L'enseigne de vaisseau chargé de l'inspection des signaux de côte résidant à Port Navalo nous écrivit le 29 expiré une lettre qui cependant ne nous fut remise que hyer au soir. Il nous y prévient que depuis quelques nuits, il aperçoit plusieurs feux le long du rivage de l'isle de hédic ; ces feux, nous dit il, peuvent n'être allumés que pour la pêche des aiguillettes, mais ils peuvent aussi servir de signal de ralliement à nos ennemis, il nous invite en conséquence a donner des ordres pour les faire cesser, et nous venons d'écrire dans ce sens tant à l'administrateur national de Belle Isle qu'à l'agent de Hédic.

Trois jours auparavant, nous étions officiellement prévenu par un commissaire du district ex. (?) *de canton que le peuple attribuait la hausse subite de grains à la grande quantité qui en était convertie en farine, il ajoutait que des rapports qui lui avaient paru mériter de la confiance lui apprenaient que des brigands et émigrés au nombre desquels devaient être Sécillon s'étaient embarqués sur les côtes de Rhuis et avaient passé aux isles de Houat et Hédic avec une très forte somme d'argent partie extorquée par Sécillon à ses fermiers et partie produite du pillage des diligences, ce que tout faisait craindre qu'on y fit des dépôts de farine*[10]*.*

Pour vérifier ces rapports sous (–)[11] *nous vous proposerions de faire visiter les isles de Houat et d'Hédic avec le plus grand soin, ce qui serait long et difficile, car on assure que, surtout à Houat, les sinuosités de la côte et les trous de rochers présentent des retraites sans nombre à ceux qui ont intérêt de se soustraire à une recherche, peut-être conviendrait-il de faire précéder cette visite apparente d'une faite par des individus bien à nous qui sous prétexte de pêche et de relâche …* »

L'émigré Sécillon était probablement un membre de la famille morbihannaise demeurant au château de Tregouët en Beganne. Les chroniques relatent l'histoire de Mme de Sécillon, guillotinée en 1794 en raison de sa participation à la chouannerie. Elle aurait été alors vengée par l'exécution du nouveau propriétaire ayant acquis ce château comme bien national, « *cloué par une baïonnette dans le cœur, sur la table de la grande salle* »[12] !

[9] 27 mai 1799.
[10] Texte souligné par l'auteur.
[11] Non déchiffré.
[12] Rieux, 1976.

Quant aux pillages de diligences, ils constituèrent effectivement un moyen pour les chouans de se procurer des fonds. Peu de temps auparavant (le 5 février 1799), la diligence reliant Lorient à Rennes fut ainsi attaquée par Saint-Régeant, lieutenant de Cadoudal.

Nielly ne se mouille guère dans sa réponse. Il annonce l'envoi de deux chaloupes garde-côte… Mais pour quelle mission, quelle destination ? Houat et Hoedic étaient probablement sous le contrôle des Anglais à cette saison.

« **Lorient, le 11 prairial an VII de la République française, une et indivisible** [13]

Le Commandant des Armées, aux citoyens composant l'administration centrale du département du Morbihan, a Vannes.

Citoyen,

J'ai reçu cette dépêche en date du 6 de ce mois dans laquelle vous me faîtes part des avis qui vous sont parvenus relativement aux isles d'Hédic et Houat, vous m'invitez à prendre des mesures pour découvrir la vraie cause des feux aperçus le long des rivages de ces isles et si des individus qui vous ont été désignés et que vous soupçonnez fortement d'y receler le fruit de leur brigandage, ne s'y tiennent pas cachés avec leurs dépouilles.

Je m'empresse, citoyen de vous prévenir que je vais expédier deux chaloupes trincadoures[14], commandées par des officiers intelligents et dans lesquels j'ai beaucoup de confiance. Je leur donnerai des instructions très étendues afin qu'ils puissent bien connaître l'objet de cette mission, et la remplir avec succès. Je vous informerai du résultat de leurs recherches, aussitôt qu'ils m'en auront fait connaître les détails.

Salut et Fraternité.

Nielly »

Une dernière lettre conclut finalement cette affaire de façon prudente. Le passage très opportun de quelques bateaux de Houat et d'Hoedic à Belle-Île suffit à justifier que la mission était remplie.

[13] 1er juin 1799.

[14] Le terme trincadoure a désigné à la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe un type de chaloupe basque pontée, plus forte que les "grandes chaloupes" de pêche. Ces bateaux ont été armés en course ou en garde-côte pendant les guerres de l'Empire. Le gréement, avec une petite misaine à l'avant et une grand voile amurée en abord, est le gréement typique des bateaux basques (précision apportée par Bernard Cadoret).

« **Belle-Isle, le 22 prairial an VII républicain**[15]

Surveillance des Côtes.

L'administration municipale et l'administration centrale du Département du Morbihan.

Citoyen,

Un hasard heureux nous ayant favorisé, en amenant des bateaux des isles d'Houat et d'Hédic dans notre part qu'ils ne fréquentaient que très rarement, nous leur avons, conformément à votre lettre du 6 de ce mois, intimement défendu d'allumer des feux sur l'eau pour la pêche des aiguillettes, eu égard au danger de la méprise où tombent les mariniers, en les prenant pour des signaux de ralliement faits par l'ennemi ; Et nous leur avons enjoint de s'y conformer, ce qu'ils nous ont promis de faire.

Salut et Fraternité. »
(Deux signatures non lisibles)

On peut se demander si cette injonction des républicains a réellement troublé les Hoedicais et les Houatais. On imagine volontiers les pêcheurs d'aiguillettes poursuivant leur pêche pendant les nuits sans lune…

En marge de ces échanges épistolaires sur la pêche au feu, une autre lettre, de cette même année 1799, témoigne du statut particulier d'Hoedic et de Houat pendant cette période et de leur difficulté auprès de l'administration républicaine. Quelques années auparavant, probablement après l'affaire des émigrés fin 1795 ou début 1796, le gouvernement républicain confisqua quatre chaloupes aux Houatais. Trois seront rendues, mais la quatrième « *qui était neuf* » reste aux mains de la République à Lorient. Le signataire de cette dernière lettre, un certain Sauvée dont l'identité et la fonction restent mystérieuses, intervint en faveur des Houatais auprès du général Michaud pour que la quatrième chaloupe soit aussi restituée. Cette lettre est écrite d'une belle calligraphie, mais son expression est bien compliquée !

« **Quiberon, le 12 brumaire, an 8**[16]

Au Général Michaud, commandant la Place de Belleisle, à Belleisle.

Citoyen général

Permettez-moi, je vous prie, de vous donner des moyens d'exercer vos sentiments de républicain, c'est-à-dire, de toutes les vertus qui

[15] 18 juin 1799.
[16] 3 novembre 1799.

vous caractérisent. L'isle et ses habitants sont sous la notice de Belleisle, il serait naturel que l'administration prît fait et cause pour les malheureux habitants. D'après le départ des Anglais par raison de sûreté publique le gouvernement fit enlever de cette isle quatre chasse-marée, trois d'eux furent conduits à Belleisle, le quatrième qui était neuf fut à Lorient. Au bout de 18 mois ou 2 ans, j'écrivis au commandant de Belleisle qui par des raisons de justice eut la bonté de faire rendre aux habitants les trois chasse-marée. Il y a environ quatre mois que les propriétaires de ces chasse-marée se sont transportés à Lorient pour les réclamer. Des raisons que je passe sous silence ont empêché le cours de la justice. Une occasion d'aller à Lorient j'y vis le général Nielly, il me renvoya au commissaire ordonnateur[17] *lequel m'a paru de la meilleure foi possible me demanda tous les moyens de preuve que le chasse-marée appartenait aux Houatais et si la République ne s'en était pas acquise la propriété par des raisons valables. A mon retour, les Houatais se sont procurés un certificat signé des administrations de Houat, Crac et Belleisle qui assimile ce chasse-marée aux trois de Belleisle qui ont été rendus, le quatrième ne doit pas souffrir plus de difficulté. Les Houatais se sont derechef transportés à Lorient n'ont pas été écoutés malgré la présence de leur chasse-marée et une lettre de ma part. Je vous prie Citoyen Général de vouloir bien voir la municipalité de Belleisle et vous concerter ensemble sur les moyens de faire rendre le chasse-marée à ses propriétaires. Nous avons juré de respecter les propriétés et même de les protéger. La municipalité est plus intéressée que personne dans cette affaire.*

Je vous prie Citoyen Général qu'il ne soit pas question de moi, car j'ai déjà parlé honnêtement à Lorient dans le bureau de langage républicain. Ma franchise dévoilée ne pourrait qu'augmenter mes ennemis.

Salut et respect.

Sauvée. »

Sources et Bibliographie

ARCHIVES DE VANNES, MORBIHAN

ARCHIVES DU PALAIS, BELLE-ÎLE, MORBIHAN

BACHELOT DE LA PYLAIE J.-M. – *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic,* présenté par Pierre Buttin, Melvan, 2004,176 p.

LE CAM L. – *Houat & Hoedic, Histoire, charte, récits de voyages.* Vannes, Imprimerie Galles, 1932, 130 p.

RIEUX J. – *La chouannerie sur les pas de Cadoudal.* Nature et Bretagne, 1976, 376 p.

[17] Administrateur, intendant.

Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent.

Henri Buttin

56170 Hoedic

Aux temps héroïques

Pendant des siècles, les liaisons des deux îles avec le continent furent assurées par les îliens eux-mêmes, avec leurs bateaux de pêche. Pendant des siècles, elles furent d'ailleurs aussi rares qu'occasionnelles.

Le besoin de liaisons systématiques ne s'est fait sentir pour la première fois qu'à la fin du XVIIe siècle, lorsque de petites garnisons furent détachées par la citadelle de Belle-Île pour occuper les tours de Vauban, sur l'une et l'autre île. Pour assurer leur ravitaillement et la relève périodique des hommes, l'Administration se contenta alors de réquisitionner les services des marins-pêcheurs de Belle-Île, qui furent contraints d'assurer la desserte des deux îles deux fois par mois. Cette première liaison fut assurée de 1695 à 1746, date de la destruction des tours par les Anglais, mais elle était si mal rétribuée qu'elle était caractérisée par son irrégularité.

À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, avec les guerres de la Révolution puis celles du Consulat et de l'Empire, pendant un quart de siècle, Houat et Hoedic devinrent des sortes de « territoires neutres » entre Français et Anglais, la plupart du temps coupés du continent par la présence de bâtiments britanniques. Leurs populations ne durent alors leur survie qu'aux initiatives d'une personnalité exceptionnelle, Jean Marion, prêtre du diocèse de Vannes, desservant puis recteur de l'île d'Hoedic et bientôt de celle de Houat. Il sut doter ces deux communautés d'îliens, abandonnées de tous sur le continent, de structures autonomes. Il en vint à armer un « canot du recteur », petite embarcation appartenant à l'Église, confiée à un équipage de marins-pêcheurs. Le premier bateau qu'il utilisa de la sorte était d'ailleurs... le don d'un amiral anglais avec lequel il avait pu entretenir de bonnes relations. Ce « canot » lui permettait de se rendre sur le continent lorsqu'il y était convoqué, mais surtout, lorsque le besoin s'en faisait sentir, et plus encore lorsque la

conjoncture politique le permettait, d'y faire assurer des liaisons de ravitaillement pour tous les îliens.

Ces liaisons ne l'étaient plus via Belle-Île, comme les précédentes, ni via Quiberon, qui n'était d'ailleurs qu'un petit hameau sans équipement portuaire, mais directement avec Auray, parfois avec Vannes. Ce type de liaison par « canot du recteur » allait demeurer opérationnel pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1922.

Ce n'est qu'à partir de 1836, puis surtout de 1851, que l'Administration eut à nouveau à se préoccuper des liaisons entre les deux îles et le continent. Ce n'était plus pour faire face à des besoins militaires, mais à ceux de nouveaux « fonctionnaires » affectés à Hoedic pour l'entretien du fanal, puis du phare, installés sur l'île pour assurer la protection de la navigation à l'entrée en Baie de Quiberon. Ils n'étaient encore que d'anciens marins-pêcheurs recrutés sur place, mais un cotre des Phares et Balises assurait, plusieurs fois par an, de nouvelles liaisons avec le continent, pour les besoins du service.

À partir de 1861, ce sont à nouveau les armées, mais cette fois-ci la Marine, qui allaient éprouver le besoin de disposer de liaisons entre les deux îles et le continent. Pour assister, et contrôler, la navigation à l'entrée en Baie de Quiberon, l'équipement de l'île d'Hoedic était en effet complété d'un sémaphore. Il fallait donc pourvoir aux besoins d'une petite équipe de nouveaux « fonctionnaires » qui n'était plus constituée d'îliens mais de « techniciens » détachés du continent. Ces liaisons, fort irrégulières, se faisaient surtout avec Lorient.

Pour les îliens, les deux principaux moyens de liaison avec le continent demeuraient donc d'une part leurs propres barques de pêche, d'autre part le « canot du recteur ». Si ce dernier mettait le plus souvent le cap sur Auray, les îliens se rendaient plutôt sur la presqu'île de Rhuys pour y échanger leur froment blanc contre du froment noir et y vendre vaches et veaux, ou au Croisic, parfois à Nantes, pour y vendre du poisson séché et les sardines achetées aux pêcheurs de Belle-Île. À Houat comme à Hoedic, ils étaient trop pauvres et trop peu nombreux pour armer à la pêche à la sardine. Ils ne pouvaient assurer que ce petit cabotage, peu rentable mais constituant cependant l'essentiel de leurs ressources.

Cependant les liaisons occasionnelles assurées par la Marine ou par l'Administration étaient également l'occasion de faire passer du courrier et parfois des messagers, entre les deux îles et le continent. Il en était de même lorsque faisait escale sur Houat ou sur Hoedic quelque goélette des Travaux publics ou du pénitencier de Belle-Île, ou encore les dundees des pilotes assurant l'entrée dans la Loire des

bâtiments de commerce au long cours. De même, au milieu du XIXe siècle et pendant plusieurs années, l'entrepreneur nantais chargé de la construction de nouveaux forts sur les deux îles avait mis en œuvre sa propre liaison maritime pour les besoins de ses chantiers et de son personnel ; son port d'attache était à Chantenay, sur la Loire. Il apportait également, à l'occasion, son assistance aux îliens.

Houatais et Hoedicais n'étaient donc pas totalement isolés du continent. Leurs liaisons demeuraient cependant précaires et très irrégulières.

Aux temps anciens

À partir de 1881, l'Administration ne peut plus, elle-même, se contenter de liaisons aussi empiriques. Elle vient d'affecter de nouveaux fonctionnaires sur ces îles, instituteurs, puis syndics des gens de mer. En 1881 donc, pour la première fois, elle est conduite à organiser un « service postal » régulier pour desservir Houat et Hoedic. Comme l'une et l'autre sont alors statutairement rattachées à la commune du Palais, ce nouveau service est sous-traité à un marin-pêcheur de Belle-Île. Son contrat lui imposait d'assurer cinq rotations par mois entre les trois îles.

Dix ans plus tard, en décembre 1891, les deux paroisses de Houat et d'Hoedic, sont érigées en communes distinctes. En 1892, contre les vœux de leurs nouveaux conseils municipaux, le sous-préfet de Lorient substitue d'office Quiberon au Palais comme tête de ligne de ce « service postal ». C'est aujourd'hui toujours le cas, mais en cent douze ans, ce service a connu de sensibles évolutions.

Le premier contrat de rotation entre Quiberon, Houat et Hoedic est passé avec Marin Deschamps. C'est un Houatais d'une famille récente sur l'île : son père était venu comme ouvrier au milieu du siècle pour la construction du fort et avait épousé une Houataise, Marie-Thérèse Le Palmec. Il va desservir la ligne tous les cinq jours avec son bateau de pêche, pendant trente ans. Cette cadence sera ensuite progressivement portée à une rotation tous les trois jours à la belle saison. Mais le service allait demeurer assez irrégulier. Le 21 décembre 1911, une forte tempête y mettait un terme : le bateau de Marin coulait dans le port de Houat.

Son contrat avec l'Administration ne devant prendre fin que l'année suivante, c'est alors son gendre Armand Le Gurun, patron-pêcheur de Houat, qui prend la relève avec son propre bateau, le *Stiren er Mor*. Le service qu'il assure n'est pas plus régulier que ne l'avait jamais été celui de son beau-père. Les îliens se plaignent et contestent à nouveau la validité de Quiberon comme tête de ligne ; ils demandent une liaison avec Vannes, comme l'ont les îles du Golfe du

Morbihan. À nouveau, le sous-préfet de Lorient demeure sourd à leur requête.

L'année suivante, en 1912, c'est à un Quiberonnais, le patron Gobelin, que l'Administration confie son « service postal ». Pour tenir compte partiellement des vœux des îliens pour un service plus régulier, elle lui impose l'usage d'un bateau à moteur. L'amélioration n'est cependant que de courte durée. Le 19 mars 1914, victime lui aussi d'une forte tempête, le nouveau courrier sombre avec son moteur monté sur une coque hors d'âge.

Gobelin lui substitue à nouveau un vieux sardinier à voile. Sur Houat et sur Hoedic, les conseils municipaux protestent. Mais leurs voix sont trop amorties lorsqu'elles arrivent à Lorient pour émouvoir le sous-préfet, qui a d'ailleurs bien d'autres questions à régler pendant la Grande Guerre. Cahin-caha, Gobelin et son vieux sardinier poursuivent donc leurs rotations, toujours plus ou moins régulières. Les îliens vont devoir s'en contenter pendant encore plusieurs années.

En 1921, le directeur des Postes de Vannes avise la municipalité de Houat de la proposition d'une compagnie de navigation qui offre de desservir l'île depuis Auray. Mais cette perspective n'enthousiasme plus les îliens. Aussi en 1922, l'Administration renouvelle-t-elle son contrat pour des rotations Quiberon-Houat-Hoedic-Houat-Quiberon. Le patron Le Buhé, de Quiberon, va les assurer mais toujours avec un vieux voilier, le *Sainte-Anne*.

Les approches des deux îles sont alors plus ou moins délicates, selon les marées et l'état de la mer. Le débarquement des passagers comme celui des marchandises se fait souvent à l'aide d'un petit canot, les hommes devant finir la traversée à pied dans l'eau, les femmes et les enfants rejoignant la terre ferme à dos de matelot.

En 1924, un Houatais va reprendre la ligne, en se lançant pour la première fois dans une grande aventure moderne. Louis Le Hyaric a en effet l'âme d'un entrepreneur. C'est un Houatais de fraîche date : sa famille a été implantée sur l'île au milieu du XIXe siècle, par un recteur qui avait fait appel à un technicien du continent pour exploiter le moulin à vent dont il venait de doter l'île. Louis Le Hyaric achète *l'Etoile* au propriétaire du château romantique situé à Quiberon, à la pointe de la côte à l'ouest de Port-Maria. C'est une vieille chaloupe à moteur à vapeur qui a déjà une très longue expérience dans le transport de passagers dans la rade de Brest ; avec la force de l'habitude elle peut encore se traîner en Baie de Quiberon. Elle prend donc, en janvier 1924, la relève du *Sainte-Anne* pour relier Houat et Hoedic à Quiberon.

Coll. Jean Magre, carte postale, Éd. Le Guen, Arradon

Le *Roi Gradlon,* Hoedic, retour de pèlerinage à St Anne – 1920

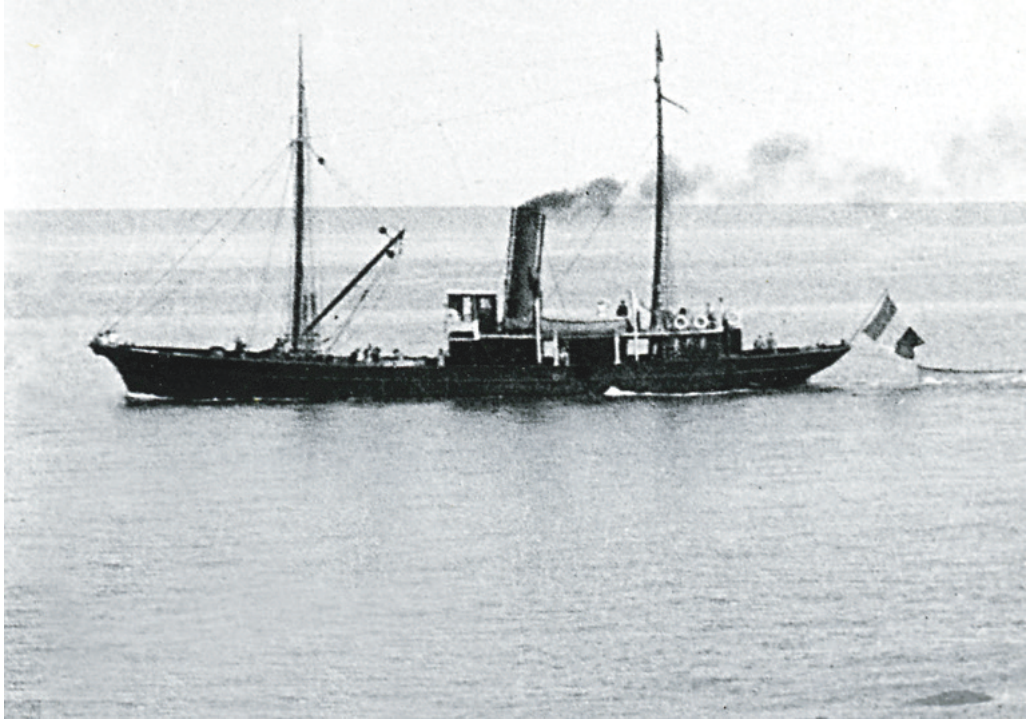

Saint-Just Péquart

Le *Gavrinis* au départ du Port Neuf – 1932

L'Etoile est propulsée par une chaudière chauffée au bois. Il y a quelques années, des anciens racontaient avoir entendu dire dans leur jeunesse que, lors d'une traversée, la provision de bois se serait révélée insuffisante ; le capitaine aurait alors eu recours aux grands moyens... ce qui expliquerait que les religieuses de Houat n'auraient jamais reçu une importante commande de sabots destinée à leur boutique...

Cette nouvelle expérience n'est que de courte durée. *L'Étoile* avait trop longtemps rendu de bons et loyaux services sous d'autres cieux. À bout de souffle, elle ne résiste pas à une tempête et sombre à son tour.

Sagement, Louis le Hyaric revient, pour assurer ses rotations, à un ex-sardinier à voile qu'il avait fait construire à Concarneau quelques années plus tôt. Mais il est contractuellement tenu d'exploiter un bateau à moteur. Il complète donc, deux ans plus tard, l'équipement de *L'Angelus de la Mer* d'un moteur auxiliaire au gasoil, à un seul cylindre. Comme il est trop faible, il faudra le remplacer par un moteur à essence. Ces compromis vont, plus ou moins régulièrement, assurer la continuité du « service postal » jusqu'à la fin du premier semestre 1931.

Car le 1er juin 1931, c'est aux frères Auffret, de Quiberon, que l'Administration confie son « service postal ». Leur *Étoile Quiberonnaise* est dotée, elle, d'un bon moteur. Elle va relier un peu plus régulièrement, sauf par gros temps, Houat et Hoedic au continent, trois fois par semaine. Mais à la fin des années 1930, la Seconde Guerre mondiale va à nouveau perturber la desserte des deux îles.

Après la débâcle de 1940, le carburant manque et les contrôles allemands rendent la régularité du service très problématique. Bientôt les liaisons ne seront plus assurées que par des bateaux privés. Le maire de Houat, Le Hyaric, avec sa pinasse *Henri et Jeanne* ou encore le boulanger de l'île, Dalido, assurent, lorsqu'ils le peuvent, des liaisons entre Houat et Port-Navalo et parfois Vannes. Le maire d'Hoedic, Jean-Marie Le Moing, prend le relais pour des liaisons entre Houat et Hoedic.

En 1944, après la libération de Vannes, Houat et Hoedic redeviennent des sortes d'enclaves neutres, cette fois-ci dans la « poche de Lorient ». Houat d'abord, Hoedic ensuite, vont d'ailleurs être le siège d'épreuves guerrières, meurtrières à Houat. Plus aucun service ne les relie au continent.

Deux mois après la capitulation allemande, le 3 juillet 1945, l'Administration rétablit enfin son « service postal », par un contrat avec Prudent Le Roux. C'est un marin-pêcheur houatais. Il assure

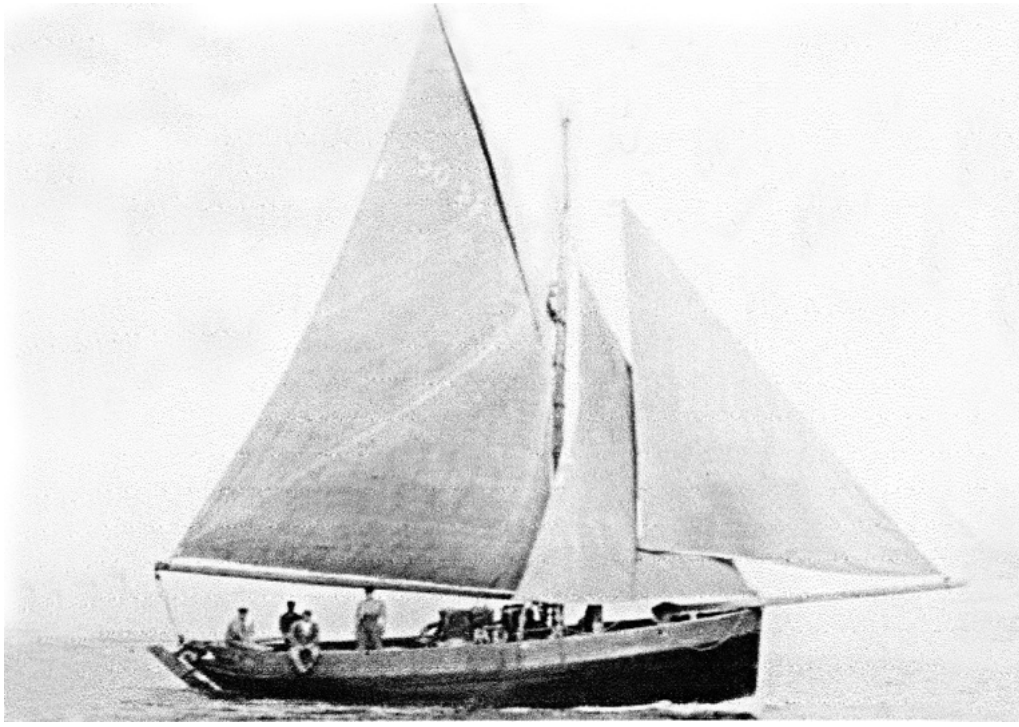

Coll. Jo Le Hyaric

L'Angélus de la Mer ~1930

L'Angélus de la Mer, chargement du bétail ~1930

donc depuis son île les rotations avec son bateau *Le Dernier Galopic*.

Le 16 août 1946, le service est confié à Gildas Le Roux, un autre Houatais de naissance qui a émigré à Quiberon, toujours avec *Le Dernier Galopic*. Ce bateau est cependant vendu et remplacé par le *Norbert et Gildas*. Un mauvais sort s'acharnant sur cette ligne, redevenue Quiberon-Houat-Hoedic et retour, le *Norbert et Gildas* prend feu dans le port de Houat.

Il est remplacé par la *Rose de Lisieux*, bientôt elle-même revendue à un tiers. Entre les deux îles et le continent le trafic s'accroît et, pour y faire face, Gildas Le Roux a fait construire un bateau plus important, *L'Archange Gabriel*. Il va assurer un service à peu près régulier de 1951 à 1955, avant d'être armé à la pêche à la sardine.

La relève est provisoirement assurée au départ de Houat par Yves Le Roux, patron-pêcheur houatais avec le *Cap au Large*. Ce bateau neuf a été commandé à un chantier des Sables-d'Olonne pour assurer le courrier entre les deux îles et le continent. Il est le premier courrier conçu et construit pour desservir cette ligne.

Au bon vieux temps

Le *Notre Dame de Confort*, une vedette de 15 m dotée d'un moteur de 80 ch, prend la relève en 1956.

Tous les anciens îliens et, chaque été, les premiers campeurs comme les premiers « résidents secondaires » sur les deux îles ont été de fidèles usagers de ce *Notre Dame de Confort*. Nous étions jeunes ; c'était le « bon vieux temps » ! Dédié, je le suppose sans savoir pour quelle raison, à la Vierge d'une célèbre chapelle du Trégor, le nouveau courrier d'Yves Le Roux, ne brillait cependant pas par le confort qu'il offrait à ses passagers. Il faut dire qu'à la belle saison leur nombre excédait quelque peu les capacités du navire. Aussi sa chaloupe de secours était-elle régulièrement pleine à ras-bord de légumes, pots de yaourt et autres provisions. Mais la Bonne Mère veillait et il ne fut jamais nécessaire de la mettre à l'eau.

Une dizaine d'années plus tard, le *Notre Dame de Confort* n'est plus en mesure de faire face à l'incessant accroissement du trafic, tant en marchandises qu'en passagers. Il devient nécessaire de doter le « service postal » des deux îles d'un gabarit nettement supérieur. Ce sont deux autres Houatais qui vont s'en charger, les frères Abel et Guiton Le Gurun.

Le 1er novembre 1967, à la barre de *l'Enez Houad*, un bateau de 20 m avec deux moteurs de 150 ch qu'il venait de faire construire, Abel, qui avait navigué près de six ans dans la Royale, inaugure, dans des conditions de confort et de sécurité que cette ligne n'avait encore

Coll. Louisa Blanchet

L'Étoile Quiberonnaise ~1935

Coll. Roger Allanic

Norbert et Gildas ~1948

jamais connues, les liaisons Houat-Hoedic-Quiberon. C'est toujours le « service postal » sous contrat de l'Administration, mais cette fois-ci sur un courrier digne des îliens de tradition et, de plus en plus nombreux, d'adoption. Il bénéficie d'une subvention du conseil général du Morbihan.

Quelques années plus tard, lorsque Abel devra se retirer pour raison de santé, c'est Guiton, avec le concours de son matelot et cousin, Michel Le Gurun, qui prend la relève. Mais si Abel et Guiton ont, les jours d'affluence, la responsabilité de transporter quelque cent cinquante passagers, et si l'un comme l'autre sont soucieux de leur assurer les conditions de voyage les plus sécurisantes, l'un et l'autre demeurent avant tout pour ceux-ci des amis. À Quiberon, Houat ou Hoedic, combien de fois n'ont-ils pas accepté, ayant déjà largué les amarres, de revenir à quai pour embarquer quelque retardataire arrivé en courant ? Parfois en jurant, mais toujours avec bonne humeur. Et combien de fois ont-ils fermé les yeux sur le nombre de passagers embarqués, pour ne laisser personne sur le quai ?

À Hoedic, avant la construction du Port de l'Argol, sur la vieille cale de la Marine, il leur fallait un sens aigu de la manœuvre pour embarquer jeunes et vieux, carrément « au vol » lorsqu'un fort vent ne leur permettait pas d'accoster... Qui accepterait aujourd'hui de prendre de tels risques ?

Selon les vents, l'*Enez Houad* devait à cette époque mémorable aborder Hoedic soit à l'est à la cale de l'Argol (construit par la Marine en 1939 pour équiper les quatre blockhaus qui devaient assurer la défense de la Baie de Quiberon), soit plus à l'ouest, à la vieille cale de Port-Neuf (construite pendant la Grande Guerre par des prisonniers allemands). Comme il n'était pas toujours aisé de prévoir la destination qu'Abel ou Guiton choisirait, les candidats à l'embarquement se regroupaient avec leurs brouettes, à l'époque seul moyen de transport sur l'île, sur la hauteur derrière le sémaphore. Alors, selon le cas, un pèlerinage de piétons et de brouettes dévalait précipitamment vers l'*Enez Houad*, soit à l'est soit à l'ouest.

Du moins Abel comme Guiton étaient toujours fidèles au rendez-vous. Il fallait véritablement une très forte tempête pour qu'ils renoncent à assurer le courrier. Et c'est ainsi qu'en quatorze ans, sans sortir de la Baie de Quiberon, l'*Enez Houad* a parcouru l'équivalent de deux tours du monde.

Cette époque de liaisons sous contrats privés, auxquelles son folklore donnait tant de charmes, devait cependant prendre fin. On n'arrête pas le progrès et le développement constant du trafic va imposer d'avoir recours à d'autres moyens. Aux formules artisanales qui depuis 1880 et durant un siècle avaient assuré les liaisons entre

Coll. Ginette Goulianne

Notre-Dame de Confort ~1966

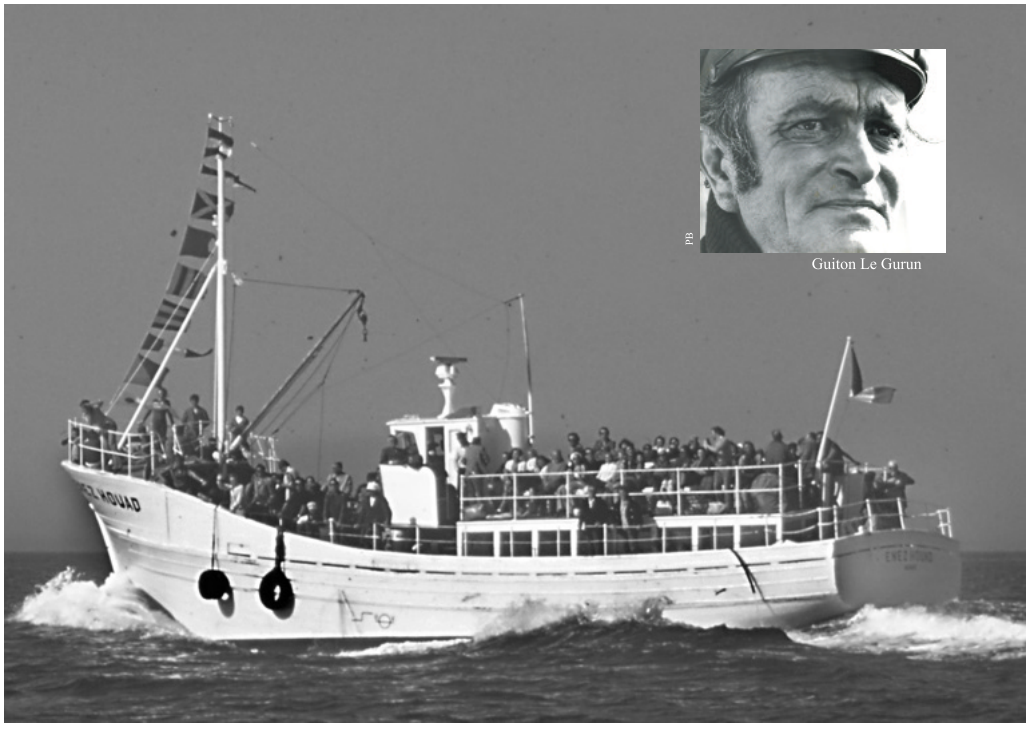

PB

Guiton Le Gurun

Michel Bolo

L'*Enez Houad,* en mer – 1975

Houat, Hoedic et le continent, va se substituer un système capitaliste sur une autre échelle.

Par le dépaysement qu'elles offraient aux citadins du continent, ces formules artisanales dépassées avaient beaucoup contribué à l'attrait qu'exerçaient les paradis de ces petites îles. Mais elles avaient aussi leur coût, et plus particulièrement pour l'équipage de l'*Enez Houad* : une « vie de bagnard » disait Guiton qui ajoutait « *il ne nous manque qu'un numéro dans le dos...* ». Trois cent soixante-cinq jours par an debout à 5 h pour ne rentrer bien souvent que vers 19 h. En dix années de service, le matelot Michel Le Gurun n'avait eu droit qu'à dix jours de congés, et c'était il y a moins de quarante ans. Trouverait-on encore aujourd'hui des « gens de mer » acceptant une telle vie ? Mais combien d'îliens de tradition, d'adoption ou de passage en étaient-ils conscients ?

Aux temps modernes

Le système capitaliste qui va prendre la relève est une formule de « capitalisme à la française », c'est-à-dire exploité par une technostructure spécialisée dans le transport maritime, mais avec le concours des contribuables pour en supporter les risques financiers.

Au 1er janvier 1980, la Compagnie Morbihannaise de Navigation devient titulaire du contrat du « service postal » pour les deux îles, Houat et Hoedic, comme elle l'était depuis longtemps pour Groix depuis Lorient et pour Belle-Île depuis Quiberon. Elle va exploiter cette nouvelle ligne, mais n'est que prestataire de services pour le compte du Département. Elle y affecte le *Men er Vag*, un nouveau bateau conçu pour ce type de trafic et propriété du Département. Pendant quelques années, le Département affrètera encore l'*Enez Houad* des frères Le Gurun pour faire face à des besoins exceptionnels.

Alors que l'*Enez Houad* est un bateau classique en bois, le *Men er Vag* a une coque en fer. Il a une longueur de 20 m et un tirant d'eau de 2,20 m. Il est équipé de deux moteurs de 170 ch qui seront ensuite remplacés par des moteurs plus puissants. Il peut transporter 150 passagers et 15 tonnes de marchandises, à une vitesse de 10 nœuds.

Le service du courrier des deux îles Houat et Hoedic est donc maintenant assuré non plus par des marins-pêcheurs, mais par des professionnels du transport maritime, en l'occurrence une filiale du Groupe Worms. Cette société est l'héritière de plusieurs compagnies de navigation nantaises dont la première, la Compagnie de Navigation de la Basse Loire, créée en 1876, avait exploité des lignes de cabotage vers la Grande-Bretagne et l'Allemagne, tandis que la Com-

pagnie Nantaise de Navigation à Vapeur, créée en 1882, avait exploité des lignes au long cours vers l'Indochine et l'Amérique du Sud. Avec la Compagnie des Chargeurs de l'Ouest, créée en 1902, elle avait une longue expérience des « passages d'eau » vers les îles, y compris en juin 1931 celle du dramatique naufrage du *Saint-Philibert*.

À la suite de nouvelles fusions, la Compagnie Morbihannaise de Navigation deviendra, en 1987, la Compagnie Morbihannaise et Nantaise de Navigation. Mais c'est maintenant le département du Morbihan qui assume directement le risque financier des courriers des îles. Pour les liaisons entre Houat, Hoedic et le continent, cette innovation est sans doute devenue nécessaire pour mettre en œuvre des moyens susceptibles de faire face à l'accroissement du trafic. Elle va peser lourd dans le budget du Conseil général. Une innovation, cependant, que sait assumer un homme politique, Raymond Marcellin, auquel le Morbihan doit dans une large mesure la modernisation de ses infrastructures.

Bientôt le *Men er Vag* lui-même ne répond plus aux besoins d'une exploitation rationnelle de la ligne desservant les deux îles de Houat et d'Hoedic. En 1989, le Conseil général décide d'un appel d'offres pour la construction d'un bâtiment mieux adapté aux conditions du trafic sur cette liaison. Avec 27 m de long et 9 m de large, il aura une capacité de 182 passagers, à peine supérieure à celle du *Men er Vag*, mais à peu près le double pour les marchandises. Ce sera un catamaran en aluminium à propulsion par hydrojet avec un faible tirant d'eau, 1,40 m, afin de pouvoir accéder aux ports des deux îles par marée basse. Doté de deux moteurs de 1 000 ch il sera beaucoup plus rapide, avec une vitesse de 18 nœuds. Construit au Chantier de Saint-Brévin, en Loire-Atlantique, le *Draventeg* est mis en service le 15 juin 1991.

Ce courrier est l'occasion d'un curieux montage contractuel : l'acquisition est faite par le Département, mais via la Société d'Armement de l'Ouest, autre filiale du Groupe Worms, les annuités d'amortissement étant remboursées par le Département, tandis que la Compagnie Morbihannaise et Nantaise de Navigation demeure gérante de l'exploitation de la ligne pour son compte ! Des acrobaties juridiques qui ont pour objet l'obtention de subventions de l'Etat pour la construction d'un navire neuf... réservées aux investisseurs privés.

Indépendamment de l'objectif du Conseil général, prioritaire et incontestable, de mettre à la disposition des usagers de meilleures conditions de liaison entre les îles et le continent, les contraintes financières et fiscales sont devenues un critère majeur pour leur

organisation. Elles vont présider à l'évolution des modalités d'intervention du Département. Dans le cadre des contrats de gérance, il possède ou affrète les navires, détermine le service à assurer et fixe les tarifs. Il perçoit les bénéfices d'exploitation ou, plus exactement, il en supporte les déficits. Mais comme des tarifs préférentiels sont consentis au profit des « résidents permanents » sur les îles, la définition des critères permettant de les identifier va faire l'objet de vives contestations… et impliquer le Département dans un délicat contentieux administratif ! Au surplus, les problèmes liés à des modalités peu compatibles entre les contraintes de la gestion comptable publique du Département et celles de la gestion privée de la société de gérance, vont être à l'origine de distorsions et de confusions fort onéreuses pour le Département. Les charges croissantes d'investissement préoccuperont la Chambre régionale des comptes. En 1999, ces charges sont encore alourdies par l'adoption d'un système informatique global de réservation qui va se révéler pesant et d'une exploitation délicate. Si l'importance du trafic le justifie pour les liaisons avec Belle-Île, son utilité est moins évidente pour la ligne desservant Houat et Hoedic.

Pour tenter de remédier à cette situation, il est convenu, à compter du 1er janvier 2000, de substituer au contrat de gérance avec la Société Morbihannaise et Nantaise de Navigation, un contrat de régie intéressée, dit d'affermage. Le Département gère directement les investissements. La S.M.N.N., retenue après examen des candidatures sur un appel d'offres, prend en charge les risques d'exploitation, sous certaines contraintes compensées par des contributions financières du Département, plus ou moins forfaitaires… Son contrat est convenu pour une période de sept années mais sans boule de cristal, on peut prévoir qu'il connaîtra encore bien des évolutions…

Ce contrat avec la S.M.N.N. ne concerne cependant pas uniquement l'exploitation du courrier desservant Houat et Hoedic. Il concerne aussi, et surtout, la desserte de Belle-Île, celle de Groix, et celle de la rade de Lorient. Qu'il s'agisse des charges supportées par le Département ou de celles de la S.M.N.N., faute de la publication d'informations comptables distinctes pour chacune de ces lignes, il est bien difficile d'évaluer ce que la seule desserte de Houat et d'Hoedic peut coûter au contribuable.

Cependant, en 2002, le conseil général du Morbihan annonçait pour les liaisons maritimes du département et pour la période 1995-2000, des charges financières d'un montant cumulé de 18 468 000 F d'investissements et de 47 600 000 F de frais d'exploitation, soit au total une moyenne annuelle de plus de 11 000 000 F.

La France compte quelque soixante millions de sujets, la plupart privilégiés à un titre ou à un autre. Grâce aux équipages de la S.M.N.N. et aux générosités du Conseil général, tous les îliens du Morbihan, de tradition, d'adoption ou de passage, sont assurément, des super-privilégiés. Mais combien d'entre eux en sont-ils conscients ?

Demain

À défaut d'informations comptables, les statistiques de la S.M.N.N. permettent de réaliser l'importance du trafic passager sur chacune de ces lignes : en 2000, 750 000 sur celle de Belle-Île, 402 000 sur celle de Groix, et 115 000 sur celle de Houat et Hoedic.

Pour ces deux îles, l'information la plus intéressante est sans doute celle qui concerne l'évolution de ce trafic : 103 000 passagers en 1991, 137 000 en 2003. Soit, en 12 ans, une progression de 33 %, qui n'est le fait que des îliens d'adoption et des îliens de passage ; sur les deux îles, la population des îliens de tradition diminue d'année en année. Or, au cours de la même période, les surfaces des deux îles sont, évidemment, demeurées identiques, et leurs respectives capacités d'accueil, celles de leurs ports comme celles de leurs infrastructures, n'ont pas connu d'évolution comparable.

Le problème posé par les liaisons maritimes vers les îles de Houat et d'Hoedic n'est donc, aujourd'hui qu'un élément de celui, beaucoup plus vaste, posé par leur avenir, leur « développement durable » dans le jargon administratif moderne. Mais c'est un élément essentiel de cet avenir, malheureusement négligé par la technocratie des experts en la matière. Ils relèvent du même département ministériel que les Affaires maritimes mais ils y constituent deux citadelles aux cloisons étanches.

Pendant des siècles, les îliens furent les agriculteurs-pêcheurs d'une économie fermée. Avec les bouleversements de la Grande Guerre, ces îliens (ou plus exactement les îliennes) abandonnèrent l'agriculture. Aujourd'hui, victimes inconscientes des privilèges du statut des « gens de mer » inventé au XVIIe siècle par Colbert pour assurer à la marine à voile les bras dont elle avait besoin, ils abandonnent la pêche. Depuis plus de quarante ans, la Marine a renoncé à « l'inscription maritime », qui a été abrogée. Ils demeurent cependant des « inscrits maritimes » relevant des Affaires maritimes, le dernier corps des « Affaires indigènes » qu'entretiennent les forces armées françaises.

L'avenir de ces îles, ce sont aujourd'hui les activités de loisir, dites de tourisme, qui n'ont plus aucun point commun avec les objectifs

de Colbert. Mais combien d'îliens de tradition, d'adoption ou de passage en sont-ils conscients ?

Sources

Cette note est une synthèse d'informations, dont certaines, publiées dans la presse, sans références. Elles ont été regroupées et souvent recoupées entre elles ; sauf exception, il n'est pas possible de les identifier. Cependant :

- Lorsqu'elles sont mentionnées, les prises de position des conseils municipaux des deux îles sont extraites des registres de leurs séances ;
- De nombreuses précisions sont dues à la mémoire et aux archives familiales personnelles de madame Joëlle Le Roux ;
- D'autres, en ce qui concerne les contrats du « service postal », sont dues à l'obligeance d'un collaborateur de la direction de La Poste à Vannes, Monsieur Guégan ;
- Les informations relatives à l'origine de la « Compagnie Morbihannaise et Nantaise de Navigation » sont extraites d'une interview de monsieur Jean-Yves Thomas, publiée par « La lettre de la CNN » en mai 1991 ;
- Enfin, pour les dernières parties, les précisions contractuelles, financières et statistiques sont extraites de compte-rendus des séances du conseil général du Morbihan, aimablement communiquées par monsieur J.-M. Kervadec, Conseiller général.

Surnoms hoedicais

Armelle Guémas

56170 Hoedic

Les familles présentes sur l'île d'Hoedic depuis plusieurs siècles sont au nombre de neuf.

Par ordre alphabétique : Allanic, Blanchet, Le Bayon, Le Fur, Le Gurun, Le Palmec, Le Pen, Le Scoarnec, Raoul.

La famille Le Moing est arrivée au début du XXe siècle pour assurer la charge de meunier. Toutes ces familles, en dehors de la famille Le Bayon, sont encore propriétaires sur l'île de résidences principales ou secondaires. Ces dix familles cohabitant dans un même bourg, se mariant entre elles depuis de nombreuses générations, ont constitué un état-civil tissé de cousinages donnant lieu à de nombreux homonymes.

Afin d'éviter les confusions, un talent particulier s'est développé sur l'île pour différencier les habitants.

La technique la plus courante consista à ajouter au prénom celui d'un ascendant ou d'un conjoint :

pour les femmes	pour les hommes
- *Marie-Martin (son époux)*	- *Dédé-Fleur*
- *Marie-Longane (nom générique de la famille)*	- *Denis-Milienne (Emilienne, sa mère)*
- *Louise-Arthur*	- *Mathieu-Joc*
- *Dédé-Louis*	- *Louis-Jeanne*
- *Nana-Clément*	- *Jean-Marie-Sainte…*
- *Florence-Gilles*	
- *Louise-Polite (Hippolite)…*	

Il y eut deux Casimir Le Scoarnec, cousins germains, habitant des maisons mitoyennes. Ce cas reçut un traitement qui relève de la justice du roi Salomon : le premier-né garda le chef du prénom et fut appelé Casi et le deuxième prit ce qui restait et fut appelé Mir…

D'autres personnes furent surnommées pour leur personnalité, leurs hauts faits ou leur situation géographique dans le village et parfois pour une raison demeurant mystérieuse :

pour les femmes	pour les hommes
- *Barbe-Beuch (la vache)*	- *Lili-Rentier*
- *Marie-Poussin*	- *Lili-Poldien (Paluden)*
- *Lina-Cablec*	- *Lili-Bouich*
- *Nana-Rouleau*	- *Jean-L'Ours*
- *Fifine-Port-Blanc*	- *Pépé-Faraud*
- *Marie-Palie*	- *De Gaulle*
- *Jeanne-Perdue*	- *Le Négus*
- *Mémé-Galo ...*	- *Misère*
	- *Liquette*
	- *Abel-Lit d'jonc*
	- *Freuil* [1]
	- *Breutch* [1]
	- *Luher* [1] *...*

Certaines familles se virent également allouer un double patronyme d'origine et d'orthographe indéfinie, ainsi : les Taryl, les Tahé, les Tayot, les Arboulette, les Longane, les Gloeu…, les Pilo, les Bedo.

Bien entendu, comme partout, les diminutifs furent également beaucoup employés. Il y eut: un Vava, un Zizine, un Monmon, un Mototo.

L'imagination des îliens reste intarissable et ces dernières années ont vu fleurir quelques surnoms fort savoureux, manquant parfois de romantisme, mais dignes de la tradition. Je laisse aux chroniqueurs du futur le plaisir de les relever…

[1] Nom venant du breton, rapporté phonétiquement.

Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat

Gaspard Hatchiss

Hoedic 56170

La première mention écrite des îles d'Hoedic et de Houat que nous connaissions se trouve dans « *Le Grand Routtier et Pillotage* » de Pierre Garcie dit Ferrande daté de 1483 : *Hudic* pour Hoedic et *Hohac* ou encore *Hohuac* ou *Houhac* pour Houat. Si dès cette date, les îles ont leur nom actuel, l'on verra que la façon d'écrire ces noms mettra beaucoup de temps à se stabiliser. Des noms plus anciens sont régulièrement avancés, mais leur authenticité est pour le moins discutable.

Nous allons tenter de clarifier ce que l'on sait sur les différentes appellations de ces deux îles, les hypothèses émises sur l'étymologie de leurs noms, passer en revue les nombreuses orthographes relevées au cours des temps et discuter de la manière actuelle de les écrire.

L'Itinéraire d'Antonin

L' *Itinerarium Antonini* daté de la fin du IIIe siècle ap. J.-C. décrit les voies maritimes et terrestres du monde romain de manière écrite et non dessinée comme le sont les cartes actuelles. Il est en cela similaire au *Grand Routtier* de Garcie Ferrande, qui était aussi un itinéraire maritime, mais plus récent. L'*Itinerarium Antonini* est un document anonyme du IVe siècle ap. J.-C., dédié à l'empereur Antonin Augusti, dont on ne connaît que quelques copies dont celle de Venise de 1518 (Carro, 2002).

L'information qui nous intéresse dans ce document est très succincte et se résume à ce court inventaire de noms de sites, essentiellement des îles. La correspondance entre ces noms et les noms actuels a été l'objet de nombreuses propositions, très spéculatives, mais néanmoins souvent reprises pour vérité historique.

« *In mari Oceano quod Gallias et Britannias interluit insulae Orcades num. III insula Clota in Hiverione Vecta Riduna Sarmia Caesarea Barsa Lisia Andium Sicdelis Uxantis Sina Vindilis Siata Arica.*»

La traduction qui suit indique après chaque nom, entre parenthèses, la correspondance généralement retenue avec les noms actuels. Si l'on reconnaît volontiers *Uxantis* pour Ouessant ou *Sina* pour Sein, d'autres associations semblent être très hypothétiques.

« *Dans la mer océane qui baigne les îles gauloises et bretonnes*[1] *sont les îles Orcades* (Orkney) *au nombre de trois, l'île Clota en Hivernio* (Arran, Clyde), [et les îles] *Vecta* (Wight), *Riduna (*Alderney), *Sarmia* (Guernesey), *Caesarea* (Jersey), *Barsa, Lisia, Andium, Sicdelis* (Îles Scilly), *Uxantis* (Ouessant), *Sina* (Sein), *Vindilis* (Belle-Île, îles Vénétiques), *Siata* (Houat), *Arica* (Hoedic, Le Croisic, Île-de-Ré). »[2]

Siata et *Arica*

C'est donc, à l'origine, de ce seul et maigre document que *Siata* est associé avec Houat et *Arica* avec Hoedic. *Arica* est parfois ré-écrit *Atica* pour une raison non élucidée.

Le rapprochement de *Siata* avec Houat a été avancé sur des bases linguistiques. En vieux breton, le « s » suivi d'une voyelle aurait évolué en breton actuel vers un « h », et, de même, « ia » vers « oia », puis vers « oua ». Il pourrait donc y avoir eu une progression de *Siata* vers *Hoiat*, forme dite médiévale (sans qu'il y ait de confirmation par des documents écrits), puis de *Hoiat* vers Houat[3].

Cette approche étymologique ne semble, par contre, d'aucun secours pour un rapprochement de *Arica* avec Hoedic. La proposition pour cette correspondance ne tient qu'à la position de *Arica* juste après *Siata* dans l'*Itinerarium,* et au voisinage de Hoedic et de Houat.

Une autre approche étymologique étonnante a été explorée[4] sur la base du radical « *at(a)* » que l'on trouve dans *Siata* et dans *Atica* (opportunément retenu plutôt que *Arica*). Ce radical aurait pour sens en langue basque (!) le bord, le passage. Pour cet auteur, « *hou* » serait issu du gaulois bon, Houat étant alors le bon passage et « *Ika* » signifierait, de nouveau en basque, le passage étroit, Hoedic étant alors « le petit passage ». Le signifiant Hoedic en tant que diminutif de Houat est préservé.

Rattacher le nom de ces îles au basque semble surprenant et suscite quelques réserves. Cette branche linguistique a probablement été répandue en Europe de l'ouest avant l'arrivée de l'indo-européen, mais cela nous fait remonter le temps de quelques millénaires !

[1] Il s'agit bien sûr des îles britanniques et non de notre Bretagne.
[2] Traduction du latin : Pascale Staeger.
[3] Fleuriot, Plonéis, Priziac, Langoët.
[4] Priziac.

Les indices sont donc ténus pour affirmer que *Siata* est Houat et encore plus que *Arica* est Hoedic.

Dans ce doute, il n'est pas inutile de revenir à la source, à l'*Itinerarium.* Cette liste décrit les îles de l'océan baignant la Gaule et la (Grande) Bretagne. Vaste région ! Les premières îles citées sont les Orcades à l'extrémité septentrionale de l'Écosse. Et les dernières seraient nos modestes îles de Houat et d'Hoedic au milieu du littoral atlantique. N'est-il pas alors surprenant que soient négligées cinq îles majeures de ce littoral: Groix, Noirmoutier, Yeu, Ré et Oléron? En considérant cette logique géographique, les Orcades étant les îles les plus au nord, *Arica* pourrait alors être Oléron, la plus au sud. Ré est aussi proposée comme autre candidate pour *Arica* (Mathinsen).

Vindilis

Vindilis se situe dans l'*Itinerarium* entre *Sina* et *Siata*. *Siata* ayant été associé avec Houat sur les bases étymologiques que nous venons de voir, *Vindilis* deviendrait Belle-Île par le seul fait de sa proximité avec *Siata*-Houat, de même que pour *Arica*. Le rapprochement étymologique de *Vindilis* est pourtant difficile avec *Guedel*, premier nom connu de Belle-Île au Haut Moyen-Âge (charte de 992), ou avec le nom actuel utilisé dès le XVIe siècle. Langouët[5] souligne néanmoins un point intéressant : *Vindilis* serait une forme plurielle, de même que *Sicdilis* qui correspondrait aux Îles Scilly dans l'*Itinerarium*. Il propose une alternative intéressante en rapprochant *Vindilis* des îles Vénétiques de Pline[6]. Ce groupe d'îles pouvait alors inclure Belle-Île, mais aussi les voisines Houat et Hoedic... qui, de ce fait, ne seraient pas *Siata* et *Arica.*[7]

Le canard et le caneton

Le mot breton *houad* signifie le palmipède, le canard, l'oiseau de mer, et une forme classique de diminutif dans cette langue est le suffixe « *ig* » tel que *houad-ig*. En 1698, « *Le dictionnaire de la langue bretonne* » de Le Pelletier précise ces points tout en faisant le rapprochement avec Houat.

« *Houät, Canard, oifeau de riviere, d'étang & de mer. Pl. Houidi. Davis écrit Hwyad. (...) Hwyad, est régulièrement le dérivé de Hwy, qui en Breton d'Angleterre felon Davis, fignifie Longior, prolixior.*

[5] Langouët, 2002.
[6] L'Histoire Naturelle de Pline (23-79 ap. J.-C.) évoque des îles Vénétiques (*Veneticae insulae*) qui étaient possédées par les Vénètes dans le golfe d'Aquitaine.
[7] L'archipel constitué des îles d'Houat, d'Hoedic et des îlots qui les entourent n'a pas aujourd'hui de nom particulier. Il est intéressant de noter que les Anglais, à l'époque où ils étaient très présents dans ces eaux, les ont nommées quelques temps les « Îles Cardinales » (Burchett, 1732)

Hwyhwy, Longiùs, longiulfque. Hwyhau, Elongare, prolongare, longiùs facere. ***Hwyedig****, longus, prolongatus. Ce dernier a la terminaifon d'un diminutif du participe Hwyed, allongé, un peu élongé ; ce qui convient au canard. Il y a une ifle dépendante de Vannes, qui eft nommée Houat, dès l'onzième fiècle.* »

Cette étymologie de Houat et d'Hoedic lié à ce palmipède, et à son diminutif, popularisée sous la forme du canard et du caneton, nous semble la plus probable.

Mais ce n'est pas l'avis de tous les auteurs et l'on peut lire des prises de position très radicales.

« *On ne manquera pas de vous soutenir que Houat est l'île du canard (en breton houad) et Hoedic celle du caneton (en breton houadig). C'est déjà douteux pour Houat (qui vient du gaulois Siata), et c'est tout à fait impossible pour Hoedic (du gaulois Atica). La présence du H, qui n'est pas étymologique, dans le nom de Hoedic est à mettre au débit de cette étymologie de pacotille.* »[8]

La forme est définitive, le fond… contestable. L'auteur tient pour acquis les rapprochements de Houat et d'Hoedic avec Siata et Arica (là encore sous la forme Atica), rapprochements dont nous avons vu l'aspect très spéculatif. Trop souvent des assertions sont ainsi basées sur des écrits antérieurs eux-même basés sur d'autres écrits antérieurs… sans retour aux sources. C'est ainsi qu'au fil des auteurs, l'hypothèse initiale, plus ou moins aménagée au gré de chaque utilisation, devient vérité historique.

Horata

Horata est un autre nom souvent associé à Houat comme étant latin… et authentique. Dans l'édition de 1848 du dictionnaire d'Ogée, Amédée de Francheville se réfère à un texte[9] selon lequel saint Gildas se serait retiré sur l'île d'*Horath* et précise que le nom latin de Houat serait *Horata. Ce Horata* réapparaît régulièrement dans des publications plus récentes : « *Successivement appelée Horata, Hoiata, Siata et Hoad, l'ile de Houat…* » [10].

La plus ancienne mention que nous ayons retrouvée de *Horata* se trouve dans « *la Vie des Saints* » de Jean Mabillon, écrite en 1668, en latin :

« *Insula Horata feu Hoiata, verniculae Hoüath, exstat in freto Britannico, non longé à pago Ruyenu, à regione Venetae.* »

[8] Vallerie, 1996.
[9] Texte de Baillet cité plus loin.
[10] Gaston-Mathé, 1995.

« *L'île d'Horata, ou Hoiata, en langue vernaculaire Hoüath, se situe dans le détroit britannique, non loin du lieu Ruyeni, du côté du peuple Vénète.* »[11]

Cet ouvrage est probablement la source première des citations plus récentes. Il confirme que *Horata* est bien utilisé dans des textes latins du XVIIe siècle, mais guère plus. Il ne confirme rien sur l'utilisation de *Horata* durant l'antiquité latine.

Quelle que soit l'authenticité de la venue de St Gildas à Houat au Ve siècle, la première relation de sa vie n'a été écrite qu'au XIe siècle par Vital, successeur de saint Félix à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruys. Au mieux *Horata* date du Moyen-Âge et il ne s'agit, selon toute vraisemblance, que d'une latinisation tardive du vernaculaire Hoüath pour les textes religieux écrits en latin. Nous n'avons qu'une reproduction anonyme et en français du texte de Vital, daté de 1688. Il y est dit que « *St Gildas s'arrête en la Bretagne Armorique et se rend anagorète en l'isle de Hoüat.* » Dans sa « *Vie des Saints* », datée de 1636, Albert le Grand utilise ce même *Hoüath*.

Le « *Horata* » de Mabillon est d'ailleurs re-francisé en Horath par Adrien Baillet dans une autre « *Vie des Saints* » (genre littéraire fécond à l'époque !), de quelques années plus récente (1701) : saint Gildas « *… se cacha d'abord dans la petite île appelé Horath, entre Belle-Île et la ville de Vannes.* »

Prononciation et orthographe

Du florilège des citations qui suivent, de Garcie Ferrande à notre époque, il ressort que l'orthographe de Houat s'est relativement rapidement stabilisée et ne suscite de question ni sur son écriture, ni sur sa prononciation (*cf.* tableau).

Le cas d'Hoedic est plus délicat. La prononciation actuelle est un franc « é-dic », et l'on se moque (gentiment…) de la prononciation « o-é-dic » des non-initiés. Pourtant cette prononciation est directement induite d'une orthographe avec un tréma : *Hoëdic* où la prononciation du « o » est distincte de celle du « e », de même que pour « Noël » ou « Joël ». Ce tréma est le plus souvent utilisé actuellement et bénéficie même de l'aval du correcteur d'orthographe de Microsoft ! Mais l'on trouve aussi régulièrement *Hœdic* ou *Hoedic* et même récemment un surprenant *Hoédïc*, témoin d'une certaine confusion sur cette orthographe. L'utilisation du tréma semble avoir été initiée, sinon popularisée, par le guide du voyageur d'Ardouin-Dumazet qui était une référence au début du XXe siècle. Auparavant, Hoedic connut de nombreuses écritures parfois inutilement complexes ou

[11] Traduction de Pascale Staeger.

fantaisistes, telle que *Hoedick*, ou encore *Hydea*, ou même *Hie die*... Les orthographes anciennes les plus fréquentes sont cependant un simple *Hédic* n'induisant aucune erreur de prononciation, ou encore *Hœdic* avec le « œ ».

Sans vouloir conclure ce débat sémantique, le tréma de Hoedic est source d'erreur pour la prononciation et ne semble pas justifié. Il nous parait préférable d'adopter *Hoedic*, comme l'a choisit Melvan pour ses publications, ou encore le « œ » de *Hœdic*.

Pour finir sur ces pratiques de prononciation et d'orthographe, vous remarquerez que si l'on dit « *un'Hoedicais* » avec liaison et non pas « *un–Hoedicais* », on dit par contre « *un–Houatais* » sans liaison, et non pas « *un'Houatais* ». Le « H » de Hoedic est donc muet et le « H » de Houat aspiré. C'est la raison pour laquelle Melvan parle des îles « *d'Hoedic et de Houat* »...

Variations sur l'orthographe d'Hoedic et de Houat[12]

- 1483 – Pierre Garcie dit Ferrande : Grand Routtier et Pillotage , publié en 1520 et 1542 : « *Sache qua* ***Hudic*** *y a une chapelle plus près du bout d'amont que l'autre* ». « *Sache que si es pausé en la boye devers le nort de* ***Hohac*** », « ***Hohuac*** » et « ***Houhac*** ».
- 1582 – d'Argentré : carte de Bretagne : « ***Houat*** » et « ***Hurdic*** ».
- 1594 – Bouguereau : carte de Bretagne : « ***Houat*** » et « ***Hie die*** ».
- 1636 – Albert Le Grand : Vies des saints de la Bretagne Armorique : « *Saint Gildas sentant approcher la fin de ses jours, se retira dans l'Isle de* ***Hoüath*** ». Pour Saint Goustan : « ***Houädic*** **».**
- 1636 – Dubuisson-Aubenay : Itinéraire de Bretagne en 1636 : « ***Houat*** *ou* ***Oat*** *et* ***Heudic*** *ou* ***Ouatdic*** »
- 1653 – Ordonnance de monseigneur l'Evêque de Vannes : « ... *réglant les fonctions des prêtres de* ***Hoat*** *et* ***Hedic*** ».
- 1676 – Colbert à Varaignes, naufrage du *Chariot* : « ... *a fait naufrage par le travers d'****Hedic*** ».
- 1676 – Varaignes à Colbert, naufrage du *Chariot* : « ... *Isles de* ***Hedicq*** *et* ***Houat*** *ou le dit naufrage est arrivé* ».
- 1679 – Sentence arbitrale : « ... *entre les Religieux et les habitants d'****Houat*** *et* ***Hedick*** ».

[12] Citations sélectionnées dans les Archives de Melvan.

- 1679 – Ordonnance des juges de Missilac et de Vannes : « *… annulant l'acquisition faite par Louis Eveno des communs de* ***Houat*** *et* ***Hoedic*** », « ***Houet*** », « ***Houët*** ».

- 1688 – Anonyme (reproduction d'un texte de Vital, successeur de Saint Felix au XIe siècle) : La vie de St Gildas surnommé Le Sage et Badonic : « *Saint Gildas s'arrête en la Bretagne Armorique et se rend anagorète en l'isle de* ***Hoüat****.* », « *… les deux isles de* ***Hoüat*** *et* ***Hodic*** ».

- 1695 – « *Ferme des dîmes des îles d'****Houed*** *et* ***Hédic*** » : « *Antoine Fardel, prêtre pour* ***Houat****, Pierre Blanchet, prêtre pour* ***Hédic****, tous les deux curés de leurs îles* ».

- 1696 – Burchett décrit le pillage de Houat et Hoedic par les Anglais sous Lord Berkeley : « *… toutes les barques furent envoyées à* ***Howart*** *une des* ***îles Cardinales*** », « *… les bateaux qui furent envoyés à ruiner l'île* ***Howart*** *eurent l'ordre d'en faire autant à* ***Hodick*** ».

- 1698 – Bechamel de Mointel : « *… les îles d'* ***Houä*** *et de* ***Hoëdie*** *qui sont sur la côte de Vannes…* ».

- 1746 – Texte de Jean Heury témoin de l'incursion des Anglais dans Quiberon en 1746 : « **Hoit** », « **Haidic** ».

- 1746 – Mémoire suite aux attaques des forts sur Houat (M. Beauvais) et Hoedic (Queru des Chapelles) : « *Le capitaine qui fut commandé pour aller relever le poste d'****Hoüat****…* », « *Voilà Monseigneur l'état le plus succinct de l'affaire qui fest pasfée à l'isle du* ***Hedik*** ». Le Cam cite aussi un marin : « *… nous nous sommes rendu maîtres de deux îles, l'une appelé* ***Hunat*** *et l'autre* ***Hydea*** » .

- 1764 – Abbé Jean-Joseph d'Expilly : Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France : « *Il y a dans* ***Houac*** *cinquante hommes et 30 dans* ***Hoedic*** ».

- 1772 – de la Rozière : Reconnaissance des côtes de Bretagne depuis la Normandie jusqu'au Poitou : « *Isle d'****Houat*** », « *Isle d'****Hédic*** ».

- 1780 – Detaille : État et histoire générale de Belle-Île : « *des isles de* ***Hoüat*** *et de* ***Hoedik*** ».

- 1780-1843 – Jean Ogée (1780), Amédée de Francheville (1843) : Dictionnaire Historique et Géographique de la province de Bretagne : « ***Houat*** », « ***Hédic*** » pour Ogée, « **Hœdic** » pour Francheville.

- 1780 – Abbé de Lozerec, recteur de Rhuys : « ***Houat*** *et* ***Hédic*** », « *A* ***Heidic*** *ou* ***Houadick***[13]*, comme disent les anciens* ».

- 1784 – M. Gauthier de Kerveguen : « *Isles d'****Houat*** *et d'****Hœdic*** *et l'Isle Dumet* ».

[13] Cette ancienne prononciation, différente de l'actuel « édic », correspond bien au diminutif breton de Houat (voir discussion sur l'étymologie).

- 1785 – Acte de baptême de St Goustan de Rhuys signé : « *Jean Le Lostec, curé de l'isle de* ***Heydic*** ».
- 1804 – Annuaire statistique civil, maritime et commercial du département du Morbihan pour l'an XII : « *Ile de* ***Houat*** », « *Ile de* ***Hédic*** ».
- 1814 – Lettre du Baron de Auger, général de brigade, commandant de Belle-Isle : « ***Houat*** *et* ***Hoedick*** *ne sont pas comprises dans mes ordres et instructions pour ce commandement* ».
- 1823 – Lettre du recteur Marion : « *D'Arradon-château, 26 mars 1828, en réponse à une lettre de Monsieur Glajan, Recteur de* ***Hœdik****-île*[14] ».
- 1823 – Lettre du recteur Glajan : « *J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur, Glajan desservant et officier civil de* ***Hœdik****-île* ».
- 1823 – Lettre du recteur Maheo : « ***Houat****, le 25 mai 1823* ».
- 1825 – J. Mahé : Essai sur les antiquités du département du Morbihan : « ***Houat*** », « ***Hédik*** ».
- 1826 – J.-M. Bachelot de la Pylaie : Essai sur la statistique des îles d' **Houat** et d' **Hédic**.
- 1831 – Félix Fournier : Voyage à l'île d'**Hœdic**.
- 1840 – J.-M. Delalande : **Hœdic** et **Houat**, Histoire, mœurs, production naturelles de ces deux îles du Morbihan.
- 1897 – François Escard : Paroisses et communes autonomes **Hœdic** et **Houat**.
- 1902 – Ardouin-Dumazet : Les Iles de l'Atlantique. II- D'**Hoëdic** à Ouessant « ***Houat*** *et* ***Hoëdic*** ».
- 1903 – Marcel Neveu : Les Iles d'**Houat** et d'**Hœdic**.
- 1911 – A.-J. Verrier : Une excursion à **Hœdic** : « ***Houât*** ».
- 1932 – L. Le Cam : **Houat** et **Hœdic**, histoire, charte, récit de voyages.
- 1990 – Charles Floquet : Belle-Île, **Houat** et **Hoedic**.
- 1997 – J.-P. Bosc : **Houat** et **Hoëdic**.
- 2003 – Armelle Guémas : Îliennes : « ***Hoedic*** » .
- 2003 – Henri Buttin : Passeport pour **Hœdic, « *Houat*** ».
- 2004 – Ouest-France, mercredi 21 avril : « **Hoëdic** », « **Hœdic** », « **Hoédïc** », « **Houat** ».

[14] Marion qui a longtemps côtoyé les Anglais finit par prendre leur tournure linguistique. Et Glajan, son successeur, de même (citation suivante) !

Tableau récapitulatif des orthographes d'Hoedic et de Houat de 1483 à nos jours

En gras : l'orthographe de Houat se stabilise de manière plus précoce que celle d'Hoedic (ou Hœdic).

DATE	HOUAT	HOEDIC
1483	*Hohac, Hohuac, Houhac*	*Hudic*
1582	**Houat**	*Hurdic*
1594	**Houat**	*Hie die*
1636	*Hoüath,* **Houat**, *Oat*	*Houädic, Heudic, Ouatdic*
1653	*Hoat*	*Hedic*
1676	**Houat**	*Hedic, Hedicq*
1679	**Houat**, *Houet, Houët*	*Hedick,* **Hoedic**
1688	**Houat**	*Hodic*
1695	*Houed,* **Houat**	*Hédic*
1696	*Howart*	*Hodick*
1698	*Houä*	*Hoëdie*
1746	*Hoit, Hoüat, Hunat*	*Haidic, Hedick, Hydea*
1764	*Houac*	**Hoedic**
1772	**Houat**	*Hédic*
1780	*Hoüat,* **Houat**	*Hoedik, Hédic,* **Hœdic**
1780		*Houadick*
1784	**Houat**	**Hœdic**
1785		*Heydic*
1804	**Houat**	*Hédic*
1814	**Houat**	*Hoedick*
1823	**Houat**	*Hœdick-île*
1825	**Houat**	*Hédik*
1826	**Houat**	*Hédic*
1831		**Hœdic**
1840	**Houat**	**Hœdic**
1897	**Houat**	**Hœdic**
1902	**Houat**	*Hoëdic*
1903	*Houât*	**Hœdic**
1911	**Houat**	**Hœdic**
1932	**Houat**	**Hœdic**
1990	**Houat**	**Hoedic**
1997	**Houat**	*Hoëdic*
2003	**Houat**	**Hœdic, Hoedic**
2004	**Houat**	*Hoëdic***, Hœdic,***Hoédïc*

Bibliographie

- ARDOUIN-DUMAZET, V.-E. – Voyage en France, 4e série, les îles de l'Atlantique, d'Hoëdic à Ouessant, 1895, 372 p.
- BAILLET A. – *La vie des saints,* 1701, 4 vol.
- BURCHETT J. – *Mémoire de tout ce qui s'est passé de plus considérable sur mer durant la guerre avec la France de l'an 1688 jusqu'à la fin de 1697,* traduit de l'anglais, à Londres Chez Pierre Marel, 1732, p. 311.
- CARRO D. – *Itinerarium Maritimum de l'Itinerarium Antonini Augusti.* Édition de Venise, 1518. Site *Roma Aeterna* (www.romaeterna.org), oct. 2002.
- FLEURIOT L. – Du gaulois au breton ancien en Armorique, *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, CIX, 1981, p. 176-177.
- GARCIE FERRANDE P. – Grand Routtier et Pillotage, publié par de Glénans, *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1912, p.145-161.
- GASTON-MATHÉ C. – *Houat, la mémoire de l'île.* Éditions Nature et Bretagne, 1995, 240 p.
- GAUDILLAT C. – *Cartes anciennes de la Bretagne, 1582–1800*. Coop-Breiz, 1999.
- GAUDILLAT C. – *Anciennes cartes marines de la Bretagne, 1580–1800*. Coop-Breiz, 2003.
- LANGOUËT L. – Les sites côtiers et les îles du Sud de la Bretagne armoricaine d'après les textes anciens, *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan,* 2002, *p. 9-23*.
- LE PELLETIER L. – *Dictionnaire de la Langue Bretonne* , 1698.
- MABILLON J. – *Acta Sanctorum S. Benedicti in saeculorum classes distributa*, Paris, 1668-1702, 9 vol.
- MATHISEN R. – *Society for Late Antiquity*, (www.sc.edu/ltantsoc/aric0054.htm).
- OGÉE J.-B. – *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne dédié à la nation bretonne,* 1778, nouvelle édition, Rennes, 1843.
- PLONEIS J.-M. – *La toponymie celtique, l'origine des noms de lieux en Bretagne,* Edition du Félin, 1993.
- PRIZIAC M. – *Noms des îles de Bretagne,* Edition M. Priziac, 1997, 200 p.
- VALLERIE E. – L'art et la manière de prononcer ces sacrés noms de lieu de Bretagne, *Le Chasse-Marée,* Armen, 1996, 310 p.

Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001

Clotilde Buhot

29000 Brest, Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire Géomer (UMR 6554 CNRS) sous la direction de Louis Brigand.

Dans le cadre d'une thèse de géographie ayant pour sujet la problématique du logement dans les îles du Ponant, j'ai été amenée, grâce une autorisation spéciale de plusieurs centres des impôts, à dépouiller et analyser les transactions immobilières survenues entre 1995 et 2001 sur toutes les communes insulaires de l'Ouest de la France (de Bréhat à Aix). L'objectif de ce travail, réalisé également en collaboration avec l'AIP (Association des Îles du Ponant), est de contribuer à la connaissance des mécanismes fonciers dans ces communes en apportant des données fiables et objectives aux élus. Cet article présente donc quelques résultats obtenus pour les îles de Houat et d'Hoedic.

Entre 1995 et 2001, 32 logements ont été vendus à Houat contre 12 à Hoedic, ce qui représente respectivement 1,7 % et 0,8 % des logements existants vendus chaque année.

Sur ces deux îles, comme sur toutes les communes insulaires de l'Ouest de la France, les acheteurs sont très majoritairement des résidents secondaires : ils réalisent plus de 80 % des achats sur Houat et 75 % sur Hoedic. Toutefois, si sur la première île, moins d'un résident secondaire sur cinq est d'origine houataise, sur Hoedic près des 3/8 sont originaires de l'île.

À l'opposé, les insulaires n'achètent pas (aucun Hoedicais n'a acheté de logements entre 1995 et 2001) ou peu (moins d'1/10 des achats effectués par des Houatais). D'ailleurs, nous voyons sur la carte (fig.1) qu'à Hoedic, les acheteurs sont plutôt domiciliés dans un rayon géographique proche (ou paradoxalement très éloigné : DOM et étranger) alors que pour Houat, nous retrouvons des acheteurs provenant de 11 départements métropolitains, même si l'influence de l'agglomération parisienne reste prépondérante.

Sur Houat et Hoedic, la moyenne d'âge des acquéreurs tourne autour de 50 ans, et même si certains pensent, dès l'achat, venir y passer une partie de leur retraite, les retraités représentent moins d'un acheteur sur dix.

Les vendeurs, quant à eux, restent encore aujourd'hui, principalement des insulaires. Ils ont en moyenne 5 à 10 ans de plus que les acheteurs.

Étant donné le faible nombre de ventes annuelles sur Hoedic, il est impossible de réaliser une évolution des prix des logements, par contre sur Houat nous avons observé une augmentation de 76 % entre 1995 et 2001. Ce chiffre place Houat comme une des trois îles du Ponant à avoir vu ses prix croître aussi fortement. Signalons néanmoins qu'Hoedic connaît des prix légèrement supérieurs à sa voisine : un quart des logements y atteint 150 000 €, à peine 1/5 sur Houat. Les deux îles ont d'ailleurs des prix comparables à ceux de Groix, tout en restant inférieurs à ceux des îles du Golfe et de Belle-Île.

Concernant les terrains constructibles, il en a été vendu moins d'une dizaine sur chacune des deux îles. Un quart des acheteurs est insulaire. La moitié des terrains est achetée par des résidents secondaires. Le prix de ces terrains varie grandement et n'aurait visiblement fait que croître depuis 2001. Sur Houat, nous avons relevé une moyenne de 31 €/m². Sur Hoedic, le marché se divise en deux : d'une part, les terrains vendus par la commune à des insulaires (environ 15 €/m²) et d'autre part, les transactions effectuées entre particuliers se négocient en moyenne à 128 €/m².

Houat et Hoedic se rapprochent, par le volume des ventes, des îles finistériennes de Sein et Molène ; toutefois, les prix y sont plus élevés et la distance île/domicile des acheteurs plus importante. L'influence du Golfe (pour l'activité nautique par exemple), la relative douceur du climat et la quiétude incarnée par ces lieux sont, entre autres, des atouts touristiques considérables pour ces deux petites îles.

Il n'en reste pas moins que la question du logement demeure cruciale pour leur population permanente. Si les politiques du logement ont permis, pour un temps, de freiner l'exode vers le continent, l'inaccessibilité croissante au statut de propriétaire pourrait, comme sur d'autres îles de la façade atlantique, accentuer encore un peu plus la désertification de Houat et Hoedic par les jeunes actifs.

Sources :

Extraits d'actes de mutation foncière à titre onéreux, Houat et Hoedic 1995-2001, centre des impôts d'Auray.

INSEE, recensement général de la population 1999.

Entretiens avec les maires de Houat et d'Hoedic, 2003.

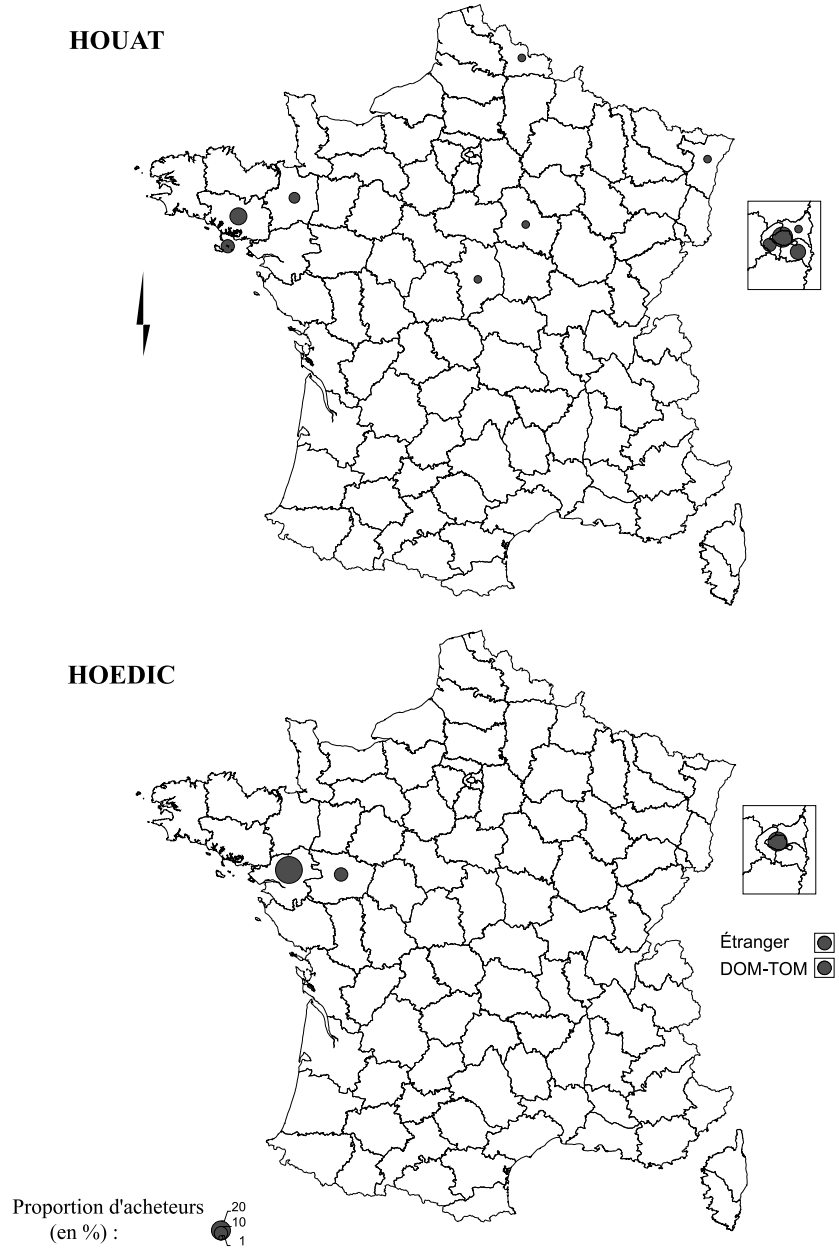

fig. 1 : Lieu de résidence des acheteurs de logements sur Houat et Hoedic (Extraits d'actes de mutation foncière à titre onéreux (1995-2001), Centre des Impôts d'Auray).

Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et d'Hoedic

Gabriel Rivière

56800 Ploermel, botaniste, correspondant du Conservatoire National Botanique de Brest, responsable de la cartographie floristique du Morbihan

Depuis longtemps, les îles de Houat et d'Hoedic ont attiré, non seulement les touristes et les plaisanciers, mais aussi les naturalistes de toutes disciplines, notamment les ornithologues et les botanistes. À la suite de l'abbé Delalande qui avait commencé à inventorier la faune et la flore des deux îles vers la fin de la première moitié du XIXe siècle, des générations de botanistes sont venues étendre leurs recherches et leurs connaissances. Ils venaient non seulement de la région, mais aussi de divers coins de France ou même de l'étranger.

La flore de nos deux îles est riche de nombreuses espèces. On y dénombre en effet pas loin de 500 espèces spontanées, sans compter celles qui ont été introduites volontairement notamment pour l'agrément. Cela représente probablement un peu plus d'un tiers de la flore de tout le département du Morbihan, ce qui est considérable, eu égard à l'exiguïté du territoire de ces îles.

Leur position, au large de la côte sud de la Bretagne, la nature de leur substrat géologique (les dunes y sont étendues), confèrent un caractère méridional à cette flore, ce qui explique son attrait pour les naturalistes. Plusieurs espèces ne se trouvent en Bretagne que sur son littoral méridional, plus spécialement dans les îles, et certaines même uniquement à Houat et Hoedic, tel le fameux « lis » maritime. Certaines sont dites méditerranéennes-atlantiques, c'est-à-dire que l'essentiel de leur aire de répartition se trouve dans les régions de climat méditerranéen, avec un prolongement en direction de l'Atlantique.

L'objet de cette note est d'attirer l'attention sur quelques plantes qui font la réputation des îles aux yeux des botanistes. Certaines sont très rares ou en régression et donc menacées dans leur existence à plus ou moins long terme, notamment par la destruction des milieux qui les hébergent. Elles font l'objet de protection légale, soit à l'échelle régionale (Bretagne) pour 12 d'entre elles, soit à l'échelle

nationale (6 espèces), ce qui en interdit toute cueillette ou toute récolte.

D'autres, non protégées légalement, sont tout aussi menacées, parfois même encore plus : elles ont fait l'objet d'un inventaire par le Conservatoire Botanique National de Brest qui a dressé une Liste Rouge des espèces végétales menacées. Outre les 18 espèces protégées, une bonne vingtaine d'entre elles sont présentes sur nos deux îles. Ce sont toutes ces plantes que l'on qualifie d'espèces de valeur patrimoniale. Qui dit « patrimoine » dit bien de valeur qui se transmet par héritage. Le patrimoine historique désigne les créations humaines (monuments, œuvres d'art…). Le patrimoine naturel comprend les paysages, les formations végétales et les plantes, les animaux, auxquels on accorde de la valeur en raison de leur beauté, de leur rareté ou de leur fragilité. Notre génération se doit de le transmettre aux générations suivantes, notamment par la préservation des milieux naturels les plus fragiles : dunes, pelouses du littoral, milieux humides…

Quelques-unes de ces espèces sont évoquées ci-après, présentées dans l'ordre alphabétique des noms scientifiques mais avec le nom français correspondant. Le nom scientifique est en latin, afin que, quelle que soit sa langue, chaque botaniste puisse donner le même nom à la même espèce. D'ailleurs, beaucoup de plantes, peu apparentes ou sans utilité connue pour les hommes, n'ont pas de nom dans la langue du pays. Les cartes de localisation en réseau U.T.M. ont été réalisées à partir des atlas floristiques préliminaires départementaux, publiés par le Conservatoire Botanique National de Brest, et de l'Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Ces plantes sont illustrées de photographies rassemblées dans 3 planches en annexe de cette note.

Puissent perdurer tous ces joyaux floristiques de nos îles pour le bonheur des naturalistes.

Aetheorhiza bulbosa (pl.1)

Voilà bien un nom barbare pour désigner le crépis bulbeux, une plante de la famille des Composées, comme le pissenlit, à fleurs de même type et de même couleur, vivant dans le sable où elle se perpétue par des tubercules en forme de petites pommes de terre nouvelles.

C'est une méditerranéenne-atlantique commune en Vendée mais nettement plus rare en Bretagne dont elle colonise les dunes, surtout dans les îles jusqu'aux îles Glénan. Elle est protégée en Bretagne.

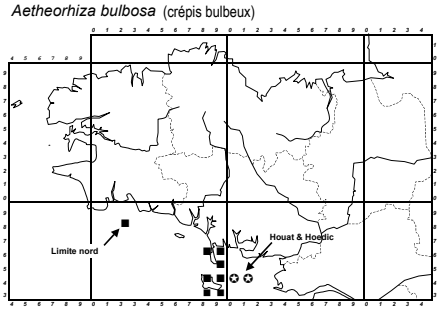

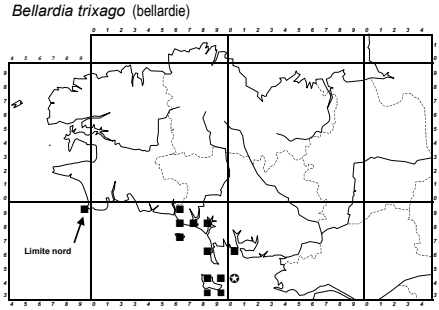

Bellardia trixago (pl.1)

La bellardie est aussi une méditerranéenne-atlantique dont la limite nord se situe sur le littoral sud-breton.

Elles sont présentes sur les sables des deux îles, sous une forme à fleurs bicolores comme à Belle-Île, alors que, sur le continent, elles ont des fleurs de couleur jaunâtre.

Crambe maritima (pl.1)

Chou marin. C'est une espèce atlantique qui, elle, est une nordique, assez commune sur les galets du littoral breton de la Manche, mais dont nos deux îles constituent la limite méridionale, et qui est protégée en France.

Houat et Hoedic sont les seuls points où l'on rencontre à la fois le chou marin (plante nordique) et le lis maritime (espèce méridionale). Il ne reste que quelques petites colonies sur la côte sud-ouest de Hoedic et la côte nord-ouest de Houat, et quelques pieds seulement dans le reste du Morbihan.

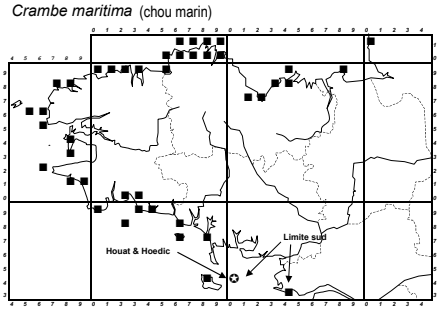

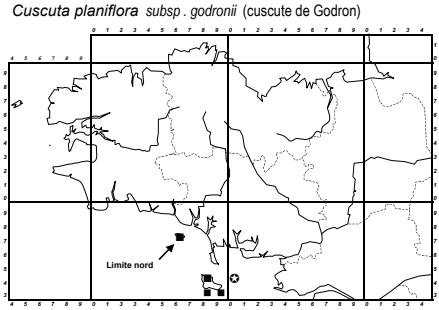

Crataegus monogyna subsp. maritima (pl.1)

Aubépine maritime. Il s'agit de la forme maritime de l'aubépine caractérisée par sa très petite taille et son port prostré, propre aux îles sud-armoricaines (Belle-Île et Houat).

Elle forme de minuscules buissons sur la dune de Houat, notamment à l'est du bourg.

Cuscuta planiflora subsp. Godronii (pl.1)

Cuscute de Godron. La cuscute du thym est très commune en Bretagne, parasitant les ajoncs et les genêts. Il n'en est pas de même de la cuscute de Godron, une plante méditerranéenne, présente aussi dans les îles sud-armoricaines, notamment à Houat le long du sentier de la côte sud.

Elle parasite diverses petites plantes, y compris la criste marine (*Crithmum maritimum*) et se distingue de l'autre par sa petite taille et une floraison plus précoce faite de fleurs en boules plus petites.

Dianthus gallicus (pl.1)

Oeillet des dunes. En raison de sa présence limitée strictement aux dunes de l'Atlantique (plus deux localités sur la Manche, en Normandie et à Jersey) et presque uniquement en France, il fait partie de la liste nationale des espèces protégées.

Quoique abondant sur les dunes des deux îles, il est absolument interdit de cueillette en raison de sa protection légale. Curieusement il est presque totalement absent de Belle-Île.

Dianthus gallicus (œillet des dunes)

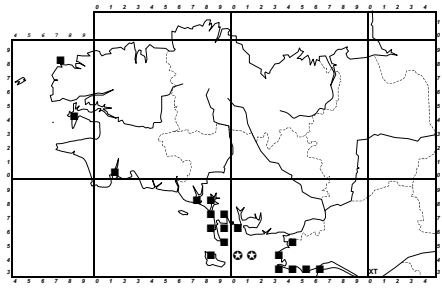

Eryngium maritimum (panicaut maritime)

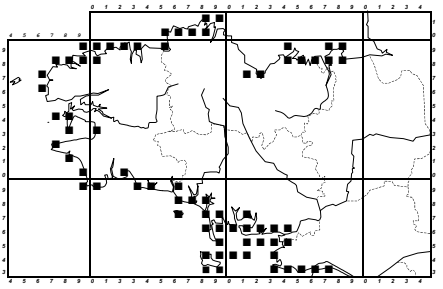

Eryngium maritimum (pl.2)

Panicaut maritime, chardon bleu des dunes. Quoique appelé chardon à cause de ses piquants, il n'a rien à voir avec les chardons véritables.

C'est une plante de la famille des Ombellifères très menacée par la cueillette (pourtant interdite, puisque la plante est protégée en Bretagne). On la trouve sur les sables mobiles sur le front des dunes le plus proche des plages.

Isoetes histrix (pl.2)

L'isoète appartient au groupe des Ptéridophytes, comme les fougères, quoiqu'en étant fort différent d'aspect. C'est en effet une toute petite plante dont seules paraissent les feuilles linéaires formant une rosette quelque peu vrillée.

On la trouve sur les pelouses rases, très humides en hiver et au printemps et se desséchant en été, sur un sol très peu épais.

Bien que découverte par l'abbé Delalande (en 1850), elle est restée longtemps inobservée. Revue en abondance à Houat depuis 2000, elle a aussi été retrouvée à Hoedic en avril 2004. On la trouve par ailleurs sur quelques pointes rocheuses du continent et dans les îles du Morbihan et du Finistère.

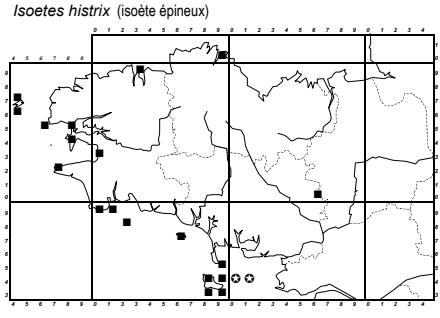

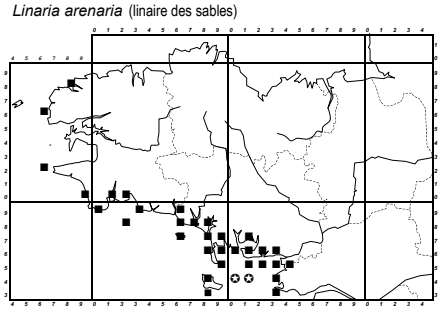

Linaria arenaria (pl.2)

La linaire des sables, aux très petites fleurs jaunes, est assez commune dans les sables un peu perturbés, et donc sur les dunes fréquentées.

Elle est protégée en Bretagne.

Linaria pelisseriana (pl.2)

La linaire de Pellicier est une plante discrète mais aux fleurs violet foncé d'une grande beauté.

On la trouve dans les lieux arides, notamment le long des sentiers littoraux.

Linaria pelisseriana (linaire de Pellicier)

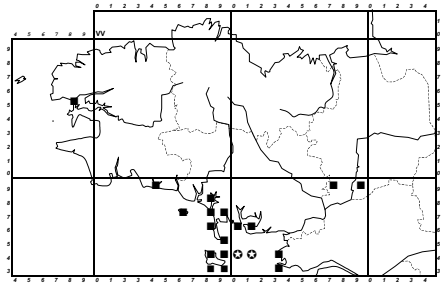

Lupinus angustifolius subsp. *reticulatus* (lupin à feuilles étroites)

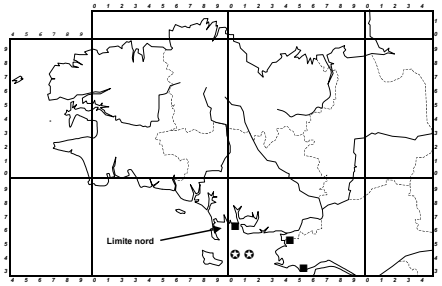

Lupinus angustifolius subsp. reticulatus (pl.2)

Ce petit lupin à fleurs bleu clair est très rare dans le sud du Massif Armoricain. L'île d'Hoedic constitue avec une dune de Locmariaquer la limite nord-ouest de cette plante méditerranéenne-atlantique.

A Hoedic, on le trouve en très faible quantité dans la zone de buissons à l'est du bourg. Signalé autrefois à Houat (au « fort de Gourlay », selon Delalande), il n'y a pas été revu. Il est protégé en Bretagne.

Omphalodes littoralis (pl.2)

Cynoglosse des dunes. Il s'agit ici de l'une des plantes à plus forte valeur patrimoniale de nos îles, puisqu'elle est protégée en France et au niveau européen.

Cette très rare endémique des dunes du littoral français, très raréfiée au début du 20e siècle, s'est de nouveau étendue sur les dunes piétinées. Mais la sur-fréquentation des dunes pourrait entraîner de nouveau sa raréfaction. Elle est commune sur les deux îles et, en 2003, a été retrouvée à Belle-Île d'où elle était considérée comme disparue depuis très longtemps. C'est une plante de la famille des Boraginacées comme le myosotis mais dépourvue de poils, à l'inverse de ce dernier, aux feuilles vert bleuté et aux fleurs blanches.

Omphalodes littoralis (cynoglosse des dunes)

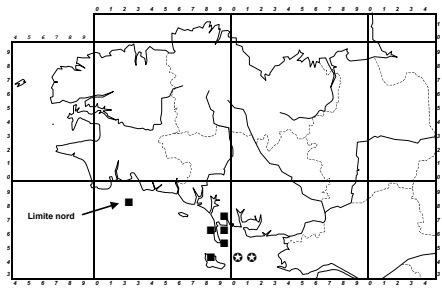

Ophioglossum lusitanicum (ophioglosse du Portugal)

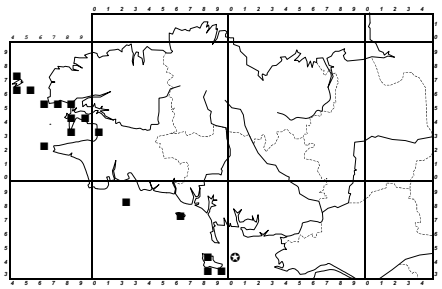

Ophioglossum lusitanicum (pl.3)

L'ophioglosse du Portugal est une très curieuse ptéridophyte (groupe de plantes alliées aux fougères) formée d'une feuille ovale unique et d'un petit épi de sporanges.

Il vit en compagnie de l'isoète dans les pelouses rases le long des sentiers. Comme ce dernier, c'est une plante méditerranéenne-atlantique, ayant à peu près la même répartition en Bretagne, qui a été redécouverte à Houat en 2000 après une très longue période sans observation.

Ophioglossum vulgatum (pl.3)

Ophioglosse commun. Voisin de l'espèce précédente, mais beaucoup plus grand, il vit dans les prairies humides.

Il n'est pas rare dans la dépression humide située au sud-est du bourg de Hoedic. Il est protégé en Bretagne.

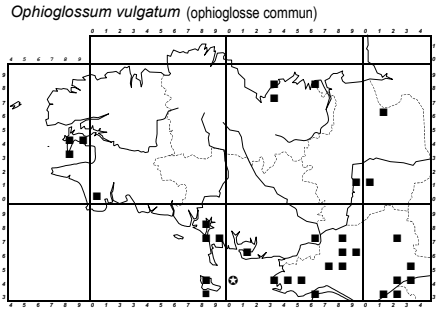

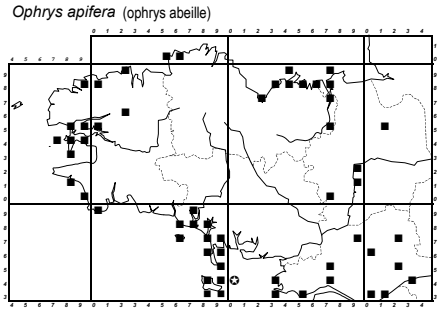

Ophrys apifera (pl.3)

Ophrys abeille. Les orchidées sont peu nombreuses à Houat et Hoedic, 5 espèces seulement. L'ophrys abeille qui n'est présente qu'à Houat a des fleurs colorées de rose vif et brun foncé, nettement plus voyantes que l'ophrys araignée.

Elle vit sur les dunes dans les parties un peu fraîches.

Ophrys sphegodes (pl.3)

Ophrys araignée. Cette espèce protégée en Bretagne est présente sur les dunes de Houat et d'Hoedic.

D'après les spécialistes, il s'agirait plutôt d'une espèce (ou sous-espèce) voisine et peu différente : l'ophrys de la Passion (*Ophrys passionis*) plante méditerranéenne-atlantique beaucoup plus rare.

Ophrys sphegodes + O. passionis (ophrys araignée)

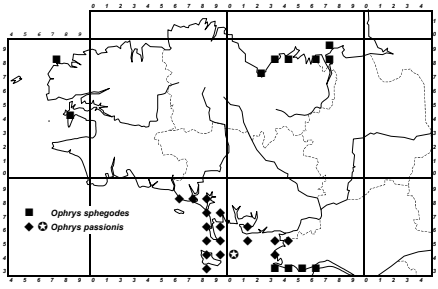

Otanthus maritimus (diotis, santoline maritime)

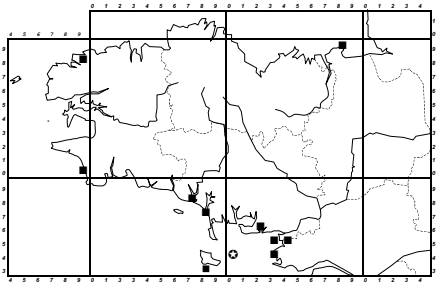

Otanthus maritimus (pl.3)

Diotis maritime. Cette composée aux capitules jaunes qui vit dans les milieux sablonneux, est surtout remarquable par son aspect général entièrement cotonneux blanchâtre.

Protégée en Bretagne, elle est très localisée sur le littoral morbihannais et extrêmement raréfiée dans nos îles.

Pancratium maritimum (pl.3)

Lis maritime. Il ne s'agit pas vraiment d'un lis puisqu'il appartient à la même famille que le narcisse (amaryllidacées). C'est une espèce méditerranéenne-atlantique protégée en Bretagne et dans les Pays de la Loire voisins. Elle parvient à sa limite nord dans nos deux îles, formant des populations nombreuses au milieu des dunes. Quelques individus seulement existent un peu plus au nord en deux points du littoral continental du Morbihan.

Cette plante qui fleurit vers la fin de l'été doit être strictement respectée.

Pancratium maritimum (lis maritime)

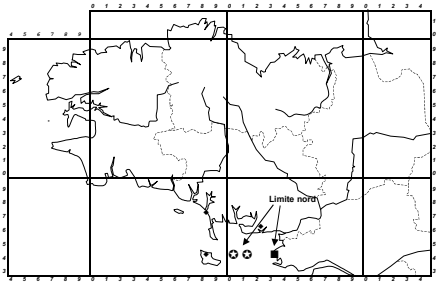

Rumex rupestris (oseille des rochers)

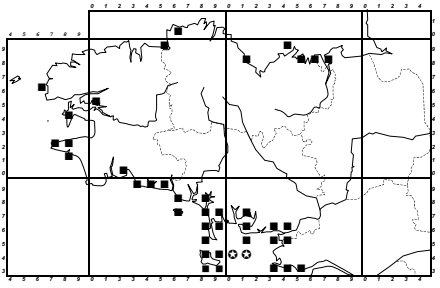

Rumex rupestris (pl.3)

Oseille des rochers. Voici une espèce très rare à l'échelle de l'Europe où elle fait l'objet de protection réglementaire, ainsi

d'ailleurs qu'en France. C'est une plante qui a été décrite dans notre région par Le Gall, auteur de la Flore du Morbihan parue en 1852.

Cette sorte de parelle vit au pied des falaises maritimes où suinte l'eau douce, disséminée sur les côtes rocheuses de l'Europe occidentale depuis le nord-ouest de l'Espagne jusqu'au sud du Pays de Galles. Elle est relativement fréquente dans les nombreuses criques de Houat, beaucoup plus rare à Hoedic.

Bibliographie sommaire

- ABBAYES H. DES ET AL. – Flore et Végétation du Massif Armoricain, Tome I : Flore vasculaire, Saint-Brieuc, 1971.
- ARRONDEAU M. – Catalogue des plantes phanérogames observées dans le département du Morbihan, Vannes, 1867.
- BIORET F. – Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de quelques îles et archipels ouest et sud armoricains, *Thèse de doctorat*, 1989, 480 p.
- BIORET F. – Les espèces phanérogamiques protégées ou méritant de l'être dans les îles bretonnes, *Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest*, n.s., 1993, **24** : 65-102.
- DELALANDE J.-M. – Hoedic et Houat. Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan, Librairie Guéraud et Mazeau, Nantes, 1850, 120 p.
- DIARD L. – Atlas floristique préliminaire d'Ille-et-Vilaine. Conservatoire Botanique national de Brest, Muséum National d'Histoire Naturelle, 2003.
- DUPONT P. – Atlas floristique de la Loire-Atlantique et de la Vendée, Ed. Siloë, 2001, Tomes I (176 p.) et II (560 p.).
- GADECEAU E. – Essai de géographie botanique sur Belle-Ile-en-Mer, *Mémoires de la Soc. Nat. Sc. Nat. et Math. de Cherbourg,* 1903, **33** : 173-367.
- GÉHU J.-M. – La végétation psammophile des îles de Houat et Hoedic, *Bulletin de la Société de botanique du nord de la France*, 1964, **XVII**, 4 : 238-266.
- HARDY F. ET AL. – Atlas préliminaire de la flore vasculaire du Finistère. 1er bilan (1990-2000), Conservatoire Botanique National de Brest, 2002.
- LAHONDÈRE C. et BIORET F. – 24ème session extraordinaire de la S.B.C.O. : Morbihan. Juillet 1996. Aperçu de la végétation des dunes et des falaises maritimes de l'île de Houat, *Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest,* 1997, **28** : 305-314.
- LE GALL J.-M. – Flore du Morbihan, Vannes, 1852.
- LLOYD J. – Flore de l'Ouest de la France (5e éd. posthume), Nantes, 1897.
- MAGNANON S. – Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif Armoricain, E.*R.I.C.A.*, 1993, **4** : 1-22.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT – Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, *Journal Officiel de la République française,* 13 mai 1982.

- MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS – Arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale, *Journal Officiel de la République française,* 16 septembre 1987.

- PHILIPPON D. ET PRELLI R., avec la collaboration de D. CHICOUENE. – Atlas floristique préliminaire des Côtes-d'Armor, Ed. Conseil Général des Côtes-d'Armor et Conservatoire Botanique National de Brest, 1999.

- RIVIÈRE G. – Atlas floristique préliminaire du Morbihan (Plantes Vasculaires) (2e éd.), *Conservatoire Botanique National de Brest* (tirage restreint), 2003.

- VANDEN BERGHEN C. – La végétation de l'île Hoedic (Morbihan, France), *Bulletin de la Société royale botanique de Belgique*, 1965, **98** : 275-294.

Annexe : 48 plantes de valeur patrimoniale sur Hoedic et Houat

Ht : présence sur Houat, Hd : présence sur Hoedic.
PE : protection européenne, PN : protection nationale, PR : protection régionale
LR : Livre Rouge de la flore menacée de France, tome 1 (F), Liste Rouge des espèces végétales menacées du Massif armoricain, 1 = Annexe 1 ; 2 = Annexe 2 ; 1*, 2* : espèces prioritaires.
C : commun, AC : assez commun, R : rare, RR : très rare, RRR : très-très rare.

Espèces	Ht	Hd	PE	PN	PR	LR	Observations
1. *Adiantum capillus-veneris* Capillaire de Montpellier	x				X	1*	Île aux Chevaux (Y.Guillevic 2000)
2. *Aetheorhiza bulbosa* Crépis bulbeux	x	x			X	1	sables – C
3. *Asparagus officinalis subsp. prostratus* Asperge prostrée	x	x				2	sables – C
4. *Asterolinon linum-stellatum* Astéroline en étoile	x	x				2	sables – AC
5. *Atriplex littoralis* Arroche du littoral	x					2	hauts de grèves
6. *Bellardia trixago* Bellardie germandrée	x	x				1*	sables
7. *Carex muricata subsp. lamprocarpa*	x					1	à rayer de la Liste Rouge
8. Car*ex punctata* Laîche ponctuée	x					1	rochers suintants
9. *Centaurea cyanus* Bleuet des champs						2	disparu ?
10. *Centaurium maritimum* Érythrée maritime	x	x				1	pelouses
11. *Crambe maritima* Chou marin	x	x		X		2	galets
12. *Crataegus monogyna subsp. maritima* Aubépine maritime	x					F 1	fourrés
13. *Cuscuta planiflora subsp. godronii* Cuscute de Godron	x					1	parasite
14. *Cytisus scoparius subsp. maritimus* Genêt maritime	x					1	fourrés exposés au vent
15. *Dianthus gallicus* Oeillet des dunes	x	x		X		2	sables
16. *Eryngium maritimum* Panicaut maritime (Chardon bleu)	x	x			X	2	sables
17. *Exaculum pusillum* Cicendie fluette	x					2	(R. Ragot 2000)
18. *Galium neglectum* Gaillet commun négligé	x	x			X		sables
19. *Galium parisiense* Gaillet de Paris	x					2	Où ?
20. *Isoetes histrix* Isoète des sables	x	x		X		1	pelouses
21. *Legousia hybrida* Legousia hybride						1*	disparu ?
22. *Limonium auriculae-ursifolium* Statice	x					1	îlot Séniz (C. Blond)
23. *Linaria arenaria* Linaire	x	x			X	F1	sables
24. *Linaria pelisseriana* Linaire de Pellicier	x	x				2	pelouses

Espèces	Ht	Hd	PE	PN	PR	LR	Observations
25. Lupinus angustifolius subsp reticulatus Lupin à feuilles étroites		x			X	1*	RR
26. Malva nicaeensis Mauve						2*	disparu ?
27. Myosurus minimus Ratoncule		x				1	RRR (S. Dulau 1999)
28. Omphalodes littoralis Cynoglosse des dunes	x	x	X	X		F 1	sables
29. Ophioglossum lusitanicum Ophioglosse du Portugal	x	x				1	pelouses
30. Ophioglossum vulgatum Ophioglosse commun		x			X	1	prairies
31. Ophrys apifera Ophrys abeille	x					2	sables
32. Ophrys sphegodes (passionis) Ophrys araignée	x	x			X	2	sables
33. Ornithopus compressus Ornithope comprimé	x	x				1	
34. Ornithopus pinnatus Ornithope penné	x	x				2	pelouses
35. Otanthus maritimus Diotis maritime		x			X	1	RRR
36. Pancratium maritimum Lys maritime	x	x			X	1*	sables
37. Parentucellia latifolia Bartsie à larges feuilles	x	x			X		(2000)
38. Polygonum maritimum Renouée maritime	?	x			X	1	hauts de plages
39. Puccinellia rupestris Puccinellie des rochers						2*	disparu ?
40. Ranunculus baudotii Renoncule de Baudot		x				2	mares, étangs
41. Rumex bucephalophorus subsp. hispan. Rumex tête de boeuf		x				1*	sables (2000)
42. Rumex rupestris Oseille des rochers	x	x	X	X		F 1	rochers suintants
43. Scandix pecten-veneris Peigne de Vénus						1	disparu ?
44. Scirpus holoschoenus Scirpe en jonc		x				1	lieux humides
45. Scolymus hispanicus Scolyme d'Espagne	x	x				2	lieux secs
46. Solanum dulcamara var. marina Morelle maritime	x					1	
47. Trichomanes speciosum (prothalle) Thrichomane remarquable	x		X	X		1	grottes littorales, Port Navallo
48. Trifolium strictum Trèfle raide	x					2	pelouses humides
Totaux	**35**	**29**	**3**	**6**	**12**	**46**	

Benoît Bock

Aetheorhiza bulbosa

PB, Hoedic

Crambe maritima

Benoît Bock, Houat

Crateagus monogyna subsp. maritima

PB, Hoedic

Bellardia trixago

Benoît Bock, Houat

Cuscuta planiflora subsp. godronii

PB, Hoedic

Dianthus gallicus

planche 2 – plantes patrimoniales – Houat et Hoedic

PB, Hoedic

Eryngium maritimum

PB, Hoedic

Isoetes histrix

PB, Hoedic

Linaria arenaria

PB, Hoedic

Lupinus angustifolius subsp.reticulatus

PB, Hoedic

Linaria pelisseriana

PB, Hoedic

Omphalodes littoralis

Houat et Hoedic – plantes patrimoniales – *planche 3*

Ophioglossum lusitanicum

Benoît Bock

Ophioglossum vulgatum

PB, Hoedic

Benoît Bock

Ophrys apifera

Benoît Bock

Otanthus maritimus

PB, Hoedic

Ophrys sphegodes

PB, Houat

Benoît Bock

Pancratium maritimum

Rumex rupestris

Baguage des oiseaux à Hoedic

Filet tendu

Bague sur un épervier d'Europe

Mesure de l'aile

Pris au filet

Pose d'une bague

Vérification de l'adiposité de l'oiseau

Bernard Iliou, Hoedic

L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune

Bernard Iliou

Vannes 56000, Secrétaire du Groupe Ornithologique Breton et collaborateur au Centre d'étude et de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO).

Depuis de nombreuses années les ornithologues et les naturalistes passionnés par l'étude de l'avifaune ont mis en avant, grâce aux informations et expériences acquises, l'intérêt que représente l'île d'Hoedic pour l'observation des espèces. Ainsi, depuis le début des années 1980, des séjours réguliers de baguage et d'observation sont organisés afin de dégager des éléments de compréhension de la biologie de migration et de la dynamique des populations d'oiseaux.

Quelques éléments sur les migrations

On a défini la migration comme un voyage régulier et saisonnier entre deux régions, réalisé par une espèce qui, de cette manière, se reproduit ou survit mieux que si elle restait toute l'année au même endroit. À l'origine, il s'agissait d'une réponse aux changements saisonniers des ressources alimentaires. Dans la plupart des cas, elle a évolué sur de très longues périodes. L'abondance de la nourriture varie avec le climat : dans les régions polaires et tempérées, ses variations sont dues aux saisons froides et chaudes, dans les régions tropicales, aux saisons sèches et humides. Le comportement est différent selon les individus mais, en général, tout migrateur qui va vers un but défini a besoin de conditions lui permettant de s'orienter, autrement dit de pouvoir s'envoler dans la bonne direction et de la garder. Les individus se comportent différemment selon leur âge et leur expérience et toutes les populations d'une même espèce ne réagissent pas toujours de la même façon. Ceci pose problème pour l'observateur qui n'est jamais sûr de l'origine des oiseaux qu'il observe. Les méthodes utilisées par le migrateur pour se diriger sont et ont toujours été source de beaucoup d'intérêt et de controverses. Un migrateur expérimenté a probablement recours à plusieurs méthodes différentes, chacune ayant sa raison d'être en des circonstances bien définies. Les utilisations du magnétisme terrestre, de la lumière polarisée, des infrasons, de l'odorat, des caractéristiques topographiques ont été proposées, confirmées pour certaines par des expériences et pour les autres sur le terrain. On pense que les oiseaux migrateurs utilisent soit le magnétisme terrestre, soit le

coucher du soleil, soit les deux pour caler leur compas intérieur afin de s'orienter par rapport au soleil et aux étoiles. Chaque fois que les repères astronomiques sont masqués, le migrateur est retardé ou a recours de manière plus intense à d'autres méthodes d'orientation. Le déclenchement, la durée et le chemin précis des mouvements migratoires sont en partie déterminés par des facteurs météorologiques. Ceux-ci influent tant sur le démarrage du mouvement que sur la performance du migrateur pendant le vol. Les migrations postnuptiales (du nord vers le sud) qui conduisent les oiseaux des sites de reproduction vers les sites d'hivernage entre août et novembre, sont déclenchées au moment où l'envie de migrer est à son maximum, par des conditions favorisant une traversée rapide et une navigation précise. Le ciel clair et les vents faibles dans les situations anticycloniques provoquent le départ de la migration. Les vents plus forts et de direction favorable, dans les masses d'air polaires, entraînent et accélèrent le voyage d'automne, surtout chez les espèces qui doivent entreprendre une longue traversée océanique. Les migrations prénuptiales, entre février et mai, permettent aux oiseaux de retourner vers leurs quartiers de reproduction. Au printemps, on retrouve des conditions semblables, mais le passage est plus urgent et plus rapide. Certaines espèces utilisent une route différente de celle d'automne, de façon à profiter des régimes saisonniers des vents.

L'île d'Hoedic, un site d'intérêt pour les espèces rares

Au regard de sa position géographique, et compte tenu des paramètres qui peuvent interférer sur la migration des oiseaux, l'île d'Hoedic offre un intérêt majeur pour l'observations et l'étude de l'avifaune.

On peut dire que l'un des évènements les plus intéressants pour les naturalistes, c'est la découverte et l'observation d'un oiseau manifestement égaré à des milliers de kilomètres de sa localisation habituelle ou de sa route de migration. Ces oiseaux, appelés accidentels ou erratiques, ne sont pas, en soi, d'un grand intérêt scientifique, mais une observation minutieuse, un relevé précis de l'âge et du sexe de chacun d'eux, ainsi qu'une analyse des détails de ces observations, peuvent aboutir à d'importantes déductions. Ces évènements, qui semblent dans un premier temps dus au hasard, peuvent parfois faire partie d'un schéma général et donner ainsi la clé de la dynamique des populations et de leurs déplacements pour une espèce donnée.

Dérive migratoire et égarement

Il n'est pas rare que les migrateurs rencontrent des conditions météorologiques qui empêchent la réussite et la continuité du par-

cours. L'un des éléments majeurs qui intervient quand l'orientation est perturbée, est celui de la déviation par le vent. Les écarts que font les migrateurs par rapport à leur route normale varient selon les espèces, l'âge, l'expérience, leur faculté d'orientation et le rythme migratoire diurne. Il y a désorientation quand la navigation est mise en défaut : des nuages épais et étendus, des précipitations et une mauvaise visibilité associés aux fronts, sont trois facteurs qui y contribuent. De ce fait, de nombreuses espèces, quelquefois rares, ou des arrivées massives d'oiseaux peuvent être observées sur cette île.

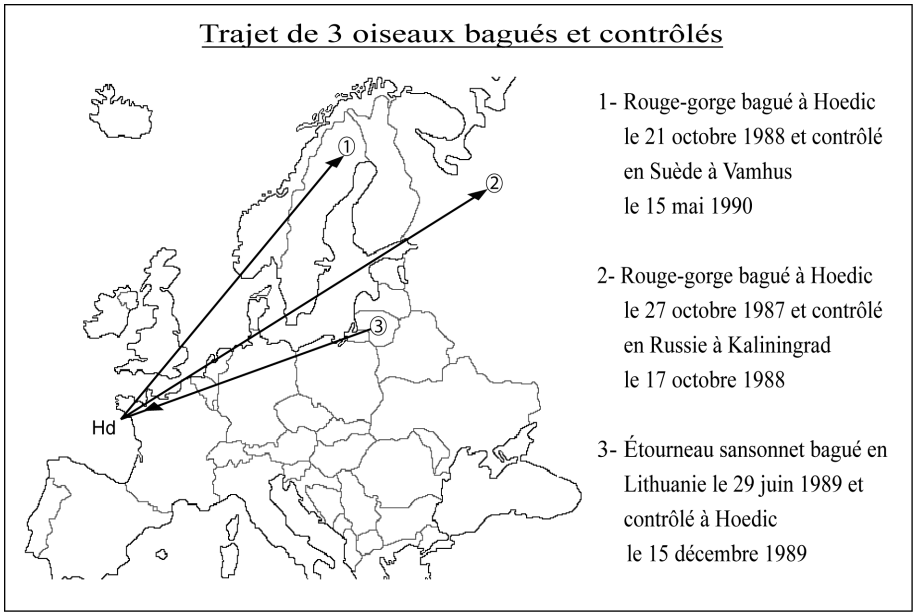

Les égarés paléarctiques[1]

Parmi les millions de passereaux migrateurs d'Asie centrale et de Sibérie qui hivernent dans le sud de l'Asie, quelques individus se fraient un chemin jusqu'au nord-ouest de l'Europe et sont de temps en temps observés sur l'île. Ainsi, des espèces comme le pouillot à grands sourcils, le pouillot brun, le pipit à dos olive se retrouvent fin octobre dans nos régions. Leur apparition est corrélée avec la position et l'intensité de la zone de haute pression qui, au début de l'automne, commence à se former sur la Sibérie. Cet anticyclone

[1] Le paléarctique, une des huit régions biogéographiques terrestres, correspond à l'Europe, l'Asie jusqu'au nord de l'Himalaya, l'Afrique au nord du Sahara et une petite partie du Moyen Orient. En raison de sa grande surface, il est souvent subdivisé en deux zones : le paléarctique occidental à l'ouest de l'Oural et, à l'est, le paléarctique oriental. *(Note de Melvan).*

fluctue et, quand il se trouve à son maximum, crée un flux d'est très vaste sur son côté sud.

Les égarés néarctiques[2]

Il arrive parfois que des oiseaux accidentels originaires du continent américain soient notés. Ce vagabondage transatlantique est un phénomène remarquable parce qu'il met en jeu une traversée longue de plusieurs milliers de kilomètres, en partie au-dessus de l'océan. Les migrateurs qui suivent une route maritime du nord-est de l'Amérique du Nord vers les Antilles sont déviés par de forts vents de sud-ouest et se retrouvent ainsi en Europe de l'ouest. Ce fut le cas pour plusieurs espèces de limicoles, de la famille des échassiers.

La méthode de baguage des oiseaux

Depuis plusieurs années, diverses activités de baguage ont été menées sur Hoedic. Ces opérations, réalisées par des bénévoles s'inscrivent dans le cadre des programmes mis en place et définis par le Centre d'étude et de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux dépendant du Ministère de l'Environnement. Cette démarche concerne les espèces migratrices et les populations nicheuses. Suivant un protocole établi, des filets verticaux de 12 m de longueur et 2,5 m de hauteur sont disposés en divers endroits de l'île, en fonction des milieux et suivant les espèces que l'on veut étudier. Ces filets sont déployés et sont opérationnels de l'aube au coucher du soleil. Les sessions de capture ont lieu uniquement lorsque les conditions météorologiques le permettent afin de ne pas compromettre la survie des oiseaux concernés. Les oiseaux sont récupérés toutes les demi-heures. Une bague est posée, de taille différente en fonction des espèces, sur laquelle est notifié un numéro de série et la mention « Muséum d'Histoire Naturelle de Paris ». Cela permet d'individualiser l'oiseau et de préciser le pays de marquage. D'autre part, un certain nombre d'éléments sont relevés, qui permettront, en fonction des objectifs de recherche, d'affiner les connaissances liées au site ou à l'espèce : les références du site, la date, l'heure, les conditions météorologiques, l'espèce, l'âge, le sexe, la mesure de l'aile, l'indice d'adiposité, la masse corporelle, ainsi que d'autres paramètres selon les besoins. Tous ces éléments, une fois enregistrés et analysés, donneront des indications précieuses sur la biologie des espèces. Plusieurs milliers d'oiseaux ont ainsi été bagués à Hoedic depuis la fin des années 1970. Le tableau ci-joint donne un aperçu des contrôles réalisés à l'étranger ou sur l'île et permet d'apprécier

[2] Le néarctique, autre région biogéographique, correspond à l'Amérique du Nord, incluant le Groenland et la partie nord du Mexique. *(Note de Melvan).*

l'intérêt stratégique de cette île au regard du comportement migratoire des espèces.

Liste des contrôles et reprises

C : contrôle et lecture de la bague sur l'oiseau vivant.
R : reprise, lecture de la bague sur un oiseau trouvé mort ou abattu par fait de chasse.

Baguages sur Hoedic ou Houat

Espèce	Baguages date	lieu		Reprises date	lieu	dist. km	jours *(an)*
Erithacus rubecula Rouge-gorge	21-10-88	Hoedic	R	15-05-90	SV, Kopparberg Vamhus	**1890**	571 *(1,6)*
Erithacus rubecula Rouge-gorge	27-10-87	Hoedic	C	17-10-88	Russie, Kaliningrad Rybachy	**1843**	356
Turdus torquatus Merle à plastron	30-10-88	Hoedic	R	19-09-92	Maroc, Casablanca	**1574**	1420 *(3,9)*
Turdus merula Merle noir	18-10-88	Hoedic	R	15-04-89	DD, Postdam ca Neuruppin	**1274**	179
Regulus regulus Roitelet huppé	25-10-89	Hoedic	C	31-03-90	GB, Isle of Man	**758**	157
Acrocephalus scirpaceus Rousserolle effarvatte	24-09-88	Hoedic	C	17-08-89	Be, Liège Sourbrodt	**744**	327
Acrocephalus schoenobaenus Phragmite des joncs	02-10-88	Hoedic	C	23-07-89	Nl, Overijssel Ind Terrein Moerdijk	**724**	294
Acrocephalus schoenobaenus Phragmite des joncs	01-09-85	Hoedic	C	24-05-87	GB, Essex Leez Res Great Leigts	**555**	630 *(1,7)*
Turdus merula Merle noir	18-10-86	Hoedic	R	15-10-87	Es, Guipuzcoa Aneota Tolosa	**471**	362
Acrocephalus schoenobaenus Phragmite des joncs	06-05-90	Hoedic	C	12-05-90	GB, Devon Lundy Island	**444**	6
Phylloscopus collybita Pouillot véloce	24-09-89	Hoedic	C	24-04-90	GB, Devon Hartland Point	**424**	212
Turdus philomenos Grive musicienne	22-10-88	Hoedic	R	01-12-88	Fr, Ebreon Baunac	**271**	40
Turdus merula Merle noir	08-09-84	Hoedic	R	15-06-88	Fr, Sarzeau St Jacques	**24**	1376 *(3,8)*
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	02-06-85	Houat	R	15-09-01	Hoedic	**10**	5949 *(16,3)*
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	07-06-84	Houat	R	07-03-97	Hoedic	**7**	4656 (12,8)
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	07-06-84	Houat	R	01-11-99	Hoedic	**7**	5625 (15,4)
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	01-06-85	Houat	R	08-05-97	Hoedic	**7**	4359 *(11,9)*
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	01-06-85	Houat	R	01-11-99	Hoedic	**7**	5266 *(14,4)*
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	07-06-84	Er Vaz Pell	R	19-05-92	Hoedic	**5**	2903 *(8,0)*
Phalacrocorax aristotelis Cormoran huppé	02-06-85	Grimod Tost	R	15-08-89	Hoedic	**5**	1535 *(4,2)*
Turdus merula Merle noir	18-10-86	Hoedic	R	15-01-90	Hoedic	**0**	1185 *(3,2)*
Turdus merula Merle noir	10-04-01	Hoedic	C	16-04-02	Hoedic	**0**	371
Turdus merula Merle noir	20-10-01	Hoedic	C	17-04-02	Hoedic	**0**	179

Reprises sur Hoedic

Espèce	Baguages date	Baguages lieu		Reprises date	Reprises lieu	dist. km	jours (an)
Sturnus vulgaris Étourneau sansonnet	29-06-89	Lithuania, Ventes Ragas Silute	R	15-12-89	Hoedic	**1881**	169
Larus ridibundus Mouette rieuse	27-11-75	Poland, Dansk Wladyslawowo	R	01-08-91	Hoedic	**1692**	5726 *(15,7)*
Sylvia atricapilla Fauvette à tête noire	27-08-90	Au, Voralberg Fussach bregenz	C	18-10-90	Hoedic	**941**	52
Uria aalge Guillemot de Troïl	21-06-98	GB, Strathclyde Sanda Island Kintyre	R	30-12-99	Hoedic	**902**	557 *(1,5)*
Phalacrocorax carbo Grand cormoran	13-06-88	GB, Down Bird Island	R	16-01-89	Hoedic	**814**	217
Larus fuscus Goéland brun	11-07-98	GB, Lancashire Tarnbrook Fell	C	20-09-98	Hoedic	**744**	71
Acrocephalus scirpaceus Rousserolle effarvatte	17-08-02	Be, Liège Werbomont	C	05-09-02	Hoedic	**711**	19
Larus fuscus Goéland brun	14-07-01	Be, West-Vlaanderen Zeebrugge	R	11-09-01	Hoedic	**625**	59
Larus fuscus Goéland brun	06-07-96	GB, Suffolk Orfordness	C	20-09-96	Hoedic	**617**	76
Uria aalge Guillemot de Troïl	19-06-93	Ir, Wexford Great Saltee	R	25-02-99	Hoedic	**594**	2077 *(5,7)*
Phalacrocorax carbo Grand cormoran	30-05-82	Ir, Wexford Little Saltee	R	15-02-90	Hoedic	**593**	2818 *(7,7)*
Erithacus rubecula Rouge-gorge	22-09-89	Be, West-Vlaandereen Esen	C	22-01-90	Hoedic	**587**	395
Acrocephalus scirpaceus Rousserolle effarvatte	04-09-88	GB, Essex Pitsea Marshes Basildon	C	21-09-88	Hoedic	**528**	17
Larus fuscus Goéland brun	04-07-00	GB, Avon Bristol	C	16-10-02	Hoedic	**457**	834 *(2,3)*
Phalacrocorax carbo Grand cormoran	21-05-89	GB, Guernsey Longue Pierre Herm	C	11-09-89	Hoedic	**242**	113
Larus argentatus Goéland argenté	22-08-92	Fr, Pleumeur Bodou Ile Grande	R	15-01-93	Hoedic	**166**	146

Remerciements

Je tiens à remercier Arnaud Le Névé et Gaël Rault (✝) pour les renseignements qu'ils m'ont transmis dans le cadre de cet article.

Au revoir Gaël

J'ai rencontré Gaël au mois d'octobre, sur un voilier faisant une traversée d'Hoedic vers Quiberon. Profitant de ces quelques heures ensemble, je lui évoquai les projets de Melvan. Gaël était un naturaliste unanimement reconnu dans les milieux ornithologiques. Nous avions alors convenu d'un thème pour une contribution dans cette revue. Mais Gaël a disparu en décembre dans un accident sur une falaise où l'avait conduit sa passion des oiseaux. Nous nous joignons à la grande peine de sa famille et de ses amis.

Pierre Buttin

Le naufrage du *Monte-Christo*, roman de Jean Mistler

Christine Hartemann

56170 Hoedic

Jean Mistler n'a, semble-t-il, jamais donné d'indications sur les circonstances qui l'ont conduit à écrire ce livre, un peu à part dans son œuvre.

C'est au cours d'un séjour à Quiberon vers 1930 qu'il aurait entendu raconter le naufrage sur la Côte Sauvage au début du XIXe siècle d'un brick nommé le *Monte-Christo*. A partir de ce récit et des légendes qui y étaient associées, il a construit une trame romanesque où s'entremêlent des descriptions précises des lieux évoqués (Quiberon, la Côte Sauvage, Houat et Hoedic), qu'il a visités et sur lesquels il s'est précisément documenté, et une histoire d'amour qui sert de fil conducteur.

L'auteur

Né le 1er septembre 1897 à Sorèze dans le Tarn d'un père musicien d'origine alsacienne et d'une mère pianiste d'origine languedocienne, Jean Mistler fait de brillantes études à l'école de Sorèze, puis au lycée de Carcassonne avant d'intégrer les classes préparatoires du lycée Henry-IV à Paris.

Mobilisé comme artilleur en 1915, il finit la guerre comme sous-lieutenant et restera hanté par le souvenir de la boue des tranchées. Il entre par la suite à l'Ecole normale supérieure où il obtient l'agrégation de lettres en 1920.

A 23 ans, il part enseigner le français à Budapest, séjour hongrois qui marquera sa formation et qu'il évoquera plus tard dans deux ouvrages, *Le jeune homme qui rôde*, récit autobiographique, et *Ethelka*.

Il revient en France en 1924 pour succéder à Paul Morand comme chef de section littéraire et artistique au ministère des Affaires étrangères. Parallèlement, il s'engage en politique, est élu député radical en 1928, siège qu'il conservera jusqu'en 1940. Il occupe plusieurs postes ministériels, P.T.T et Commerce en 1934, notamment.

Après la guerre, il fonde les Éditions du Rocher, écrit des chroniques littéraires et musicales et se consacre à la littérature.

Il est élu à l'Académie française le 2 juin 1966. Il en sera le secrétaire perpétuel de novembre 1973 à septembre 1985, date à laquelle il choisit de se retirer. Il meurt le 11 novembre 1988.

L'œuvre de Jean Mistler

Romancier, essayiste, historien et critique littéraire, Jean Mistler condense dans son œuvre l'influence du romantisme et l'héritage de Voltaire. Un de ses premiers livres a été consacré à madame de Staël.

Il s'est aussi intéressé à Hoffmann, écrivain et compositeur allemand dont il publie une *Vie* en 1927. Cette affinité élective avec Hoffmann témoigne de l'attirance de Jean Mistler pour le fantastique et les atmosphères nocturnes que l'on retrouve dans certaines de ses nouvelles, entre vie et rêve.

Éclectique, il écrit aussi des contes philosophiques, des ouvrages historiques, tel *Napoléon et l'Empire* en 1968.

Les livres consacrés à la musique et aux musiciens constituent une part essentielle de son œuvre, comme le ciment sur lequel celle-ci repose et s'édifie. Musicien lui-même, doté d'une belle voix de ténor qui enchantait les salons hongrois, il publie sur Wagner en 1960 et commence son discours de réception à l'Académie française en citant la *Flûte enchantée* de Mozart.

L'ensemble de son œuvre révèle un équilibre harmonieux entre des sources d'inspiration classique et romantique, un mélange réussi entre observation attentive du monde réel et imagination créatrice d'une grande richesse. Ce mélange habile et subtil d'inventions et de souvenirs se retrouve dans le roman *Le naufrage du Monte-Christo*.

Résumé du livre

Le roman s'ouvre sur le peintre Georges Bouscat en train de dessiner des esquisses sur la Côte Sauvage. Originaire de Montauban, Georges Bouscat, de retour d'un séjour de trois ans à Rome, reçoit en 1931 une commande du casino de Biarritz pour réaliser un grand panneau représentant un paysage de Bretagne. Il se rend donc dans cette région qu'il va parcourir et découvrir, étudiant la lumière et les couleurs. Un vieux peintre lui conseille de choisir Belle-Île, en s'arrêtant à Quiberon pour voir la Côte Sauvage.

En dessinant, Georges Bouscat aperçoit un bateau qui manœuvre aussi dangereusement qu'habilement entre les récifs. Il apprendra plus tard que c'est Anne-Marie Trégoat qui est à la barre et qu'elle

est la descendante d'une famille à qui la rumeur attribue un lien avec le naufrage du *Monte-Christo*.

Le 24 décembre 1826, par une tempête de noroît, un trois-mâts, le *Monte-Christo*, fit naufrage et le corps du capitaine Callot fut retrouvé nu sur la plage, dépouillé des pièces d'or qu'il gardait dans sa ceinture. Sa veuve maudit la descendance, sur treize générations, de celui qui avait détroussé le cadavre. Quelques années plus tard, un aïeul d'Anne-Marie Trégoat vint s'installer avec une somme d'argent dont la provenance demeurait mystérieuse. A chaque génération de cette famille, il y eut un enfant à qui manquait un doigt à la main gauche ou à qui survenait un accident, toujours à l'annulaire, là où l'on avait volé l'alliance du capitaine Callot.

Durant son séjour, Georges Bouscat fait connaissance avec un pêcheur qui lui présente un ami, professeur d'histoire à Rennes, lequel invite le peintre à l'accompagner à Houat où il va rendre visite à un ami, préhistorien, qui effectue, avec sa femme, des fouilles sur l'île[1]. Georges Bouscat est d'autant plus intéressé qu'Anne-Marie Trégoat lui a dit qu'elle devait faire une courte escale à Houat. Fille d'un armateur de thoniers, elle cherche des matelots houatais et hoedicais disposés à embarquer.

Georges Bouscat se rend à Houat par le courrier, y prend pension, parcourt l'île en attendant Anne-Marie Trégoat. L'idylle va se nouer par une belle nuit étoilée.

Le peintre qui est allé une première fois à Hoedic avec l'historien, y retourne avec Anne-Marie Trégoat pour enrôler un pêcheur. Lorsqu'ils arrivent, tout le village est à l'église Notre-Dame-la-Blanche pour la messe d'enterrement d'un Hoedicais.

Pendant ce temps, Kléber Langlois, le préhistorien, et sa femme, poursuivent leurs fouilles sur Hoedic où ils mettent au jour des sépultures mésolithiques, identiques à celles de Téviec.

Lors d'une promenade à marée basse, en passant non loin de l'Île aux Chevaux, baptisée Mervan[2], dans un trou d'eau entre deux rochers, Georges Bouscat et Anne-Marie Trégoat trouvent un vieux coffre en chêne du XVIIe. En voulant l'ouvrir, la jeune femme se blesse à la main gauche, se coupant la phalange de l'annulaire gauche. Se croyant en proie à la vieille malédiction du *Monte-Christo*,

[1] Le roman évoque ici la fin d'un chantier de fouilles sur le Mulon de Houat et le départ des préhistoriens pour Hoedic. Ces personnages romancées ont pour base historique les fouilles des Péquart sur Houat et sur Hoedic dans les années 1920 et 1930. Mistler fait aussi allusion à la brouille qui s'est développée entre Zacharie Le Rouzic (Le Moignic dans le roman) et Marthe et Saint-Just Péquart (Kleber Langlois dans le roman). *(Note de Melvan)*.

[2] Il s'agit bien sur de Melvan…*(Note de Melvan)*.

poursuivie par l'Ankou, elle laisse Georges Bouscat sur la cale, coupe les amarres et met cap au large, seule.

Commentaire

Écrit dans un style coulé et limpide, ce roman est en même temps un excellent documentaire qui restitue assez fidèlement, au travers des pérégrinations de Georges Bouscat, les paysages insulaires, la flore, l'architecture des maisons. Les dialogues entre les personnages sont l'occasion de donner de précieuses indications sur l'histoire des îles, les coutumes locales, la pêche, le mode de vie de l'époque et les légendes bretonnes. Ces personnages sont eux-mêmes inspirés de figures ayant existé : le recteur, les sœurs, les pêcheurs, les époux Péquart qui effectuèrent des fouilles.

Nul doute que Jean Mistler a aimé ces endroits pour les avoir si bien décrits.

« L'Île des Pingouins », roman d'Anatole France

Joséfa Pricoupenko

Paris 75010

Je croyais lire un ouvrage studieux, naturaliste, qui sentirait le maître d'école et sa blouse grise, la France de la ménagère modèle du gâteau du dimanche dans les gentilles familles franco-françaises… J'avais plein de clichés en tête que j'étais prête à affronter quand même, histoire de voir ce qu'il pourrait bien raconter sur mon île préférée, mon « endroit » de prédilection sur cette terre, sur ce morceau de monde que je partage avec quelques privilégiés, j'étais prête à affronter le père de la littérature convenable pour en savoir un peu plus sur mon petit canard.

Alors je suis allée chez Coiffard car, bien que Parisienne, je ne pouvais acheter le support de mes transports littéraires dans une ville comme Paris. Non, je profitais d'un passage à Nantes pour aller dans une librairie très comme il faut, très bibliothèque, très surannée, pourtant à la page (pour une librairie c'est important…) et beaucoup plus proche de l'île des pingouins et j'ai fait l'acquisition du recueil « *Anatole France, au tournant du siècle* » dans la collection Omnibus qui comprend d'autres ouvrages dudit auteur.

J'ai donc commencé « *L'Île des Pingouins* » ne sachant rien de cet ouvrage, uniquement qu'il parlait d'Hoedic… et cela commence bien, un peu comme une légende bretonne avec un saint homme, des religieuses, des paysans, de la nature à dompter et à cultiver, il y a aussi le diable et tous les doutes de l'humanité.

Ensuite, pour tout vous dire, sur Hoedic il y a trois phrases, page 576. Les voici :

« Puis, muni d'un pain, d'un baril d'eau douce et du livre des saints évangiles, il entra dans l'auge de pierre, qui le porta doucement à l'île d'Hoëdic. Elle est battue perpétuellement des vents. Des hommes pauvres y pêchent le poisson entre les fentes des rochers et cultivent péniblement des légumes dans des jardins pleins de sable et de cailloux, abrités par des murs de pierres sèches et des haies de tamaris. Un beau figuier s'élevait dans un creux de l'île et poussait au loin ses branches. Les habitants de l'île l'adoraient.»

Saint Mael ensuite leur parle, les baptise et passe aux autres îles bretonnes…

Après c'est l'histoire de l'humanité, de la société. Anatole fait débuter son roman à Hoedic parce qu'il a bien compris que l'histoire de notre vie d'humain commence ou recommence là, à Hoedic. Y est-il venu? Je n'en suis pas sûre du tout ; Anatole France est un fils de libraire qui a grandi parmi les livres et la littérature, qui ensuite a été bibliothécaire au Sénat. De son enfance, il a gardé le goût pour l'objet « livre » qu'il exprime très tendrement dans un autre ouvrage, « *La Révolte des Anges* », à travers le personnage de M. Sarriette et celui des références littéraires avec M. Bergeret (également dans le recueil « *Au tournant du siècle* »). Il a peut-être lu des ouvrages sur Hoedic qui l'ont attendri comme, par exemple, celui de Delalande et rencontré des personnes qui sont allées à Hoedic.

Anatole France a le goût pour l'histoire faite par les historiens. Avec ce livre, il joue à l'historien. En écrivant une parodie de l'histoire, peut être se moque-t-il des historiens ?

Mes préjugés sur Anatole France se sont évanouis pour découvrir un homme bienveillant, attentif, amusé, plutôt coquin et farceur, faisant parfois l'apologie des plaisirs charnels parce que c'est la nature (ni plus, ni moins) autant que celle de l'homme pur tendu vers un but spirituel.

L'aspect historique ne m'a pas régalé du tout, il m'a même ennuyé. Ce qui m'a intéressé, c'est ce regard détaché et truculent porté par une écriture studieuse et appliquée, comme si le regard était à l'inverse de l'écriture. Ce paradoxe crée une ambiance humaniste très attachante qui m'a fait dévorer l'ensemble du recueil pour aller plus loin dans le questionnement d'Anatole France.

Publications Melvan

Commande à adresser à Melvan, 56170 Île d'Hoedic.

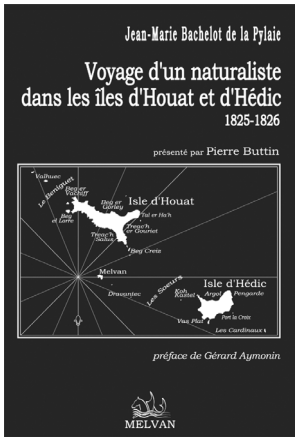

VOYAGES D'UN NATURALISTE DANS LES ILES D'HOUAT ET D'HÉDIC, 1825 –1826

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie
Présenté par Pierre Buttin, préface de Gérard Aymonin
Livre de 176 pages format 16x24, 2004
ISBN : 2-9520979-0-9
Prix : 18 €

Cette monographie inédite donne une description détaillée de la vie quotidienne et des activités insulaires au début du XIXe siècle, elle est suivie d'une section naturaliste comportant une description des poissons pêchés, la première liste floristique de Houat, et diverses anecdotes telle que la chasse de nuit aux cormorans. Bachelot de la Pylaie est un naturaliste breton, botaniste de formation qui s'intéressa progressivement à de nombreuses disciplines dont l'ichtyologie, l'archéologie et l'ethnologie comme en témoigne cet essai.

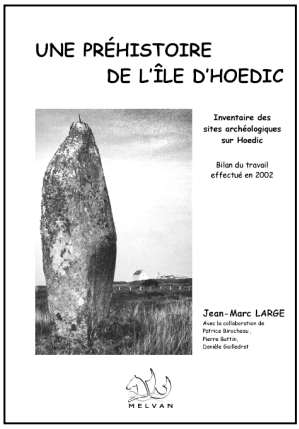

UNE PRÉHISTOIRE DE L'ILE D'HOEDIC, INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES SUR HOEDIC

Jean-Marc Large
Fascicule à reliure spirale – 21x29,7 – 44 pages – 2003
Prix : 6 €

Étude proposant une révision des sites archéologiques de l'île d'Hoedic. Initiée à partir de sources bibliographiques, elle est complétée par une prospection effectuée sur le terrain par une équipe d'archéologues dirigés par Jean-Marc Large.

Melvan

La Revue des Deux Îles

N° 1 - 2004

ISSN : *en cours*

Publication annuelle
de l'Association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Directeur de la publication
Pierre Buttin

COMITÉ ÉDITORIAL
Patrice Birocheau, Virginie Bolo,
Henri Buttin, Gilles Janin,
Jean-Marc Large, Denise Leurette.

Les opinions exprimées dans cette revue sont celles des auteurs et n'engagent que leur responsabilité.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Un texte de recommandations aux auteurs sera envoyé sur simple demande.

Adhésion à Melvan :
Vous pouvez adhérer comme membre sympathisant (15€) pour soutenir Melvan et être tenu au courant des activités ou comme membre actif (25€) pour contribuer aux projets de l'association. Tous les membres à jour de cotisation reçoivent la Revue des Deux Îles, les membres actifs ont un droit de vote à l'Assemblée Générale.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de **Association Melvan**

Pour toute correspondance :
– Melvan, 56170 Île d'Hoedic
– melvan@melvan.org

Actualité concernant Melvan :
– www.melvan.org

Numéro tiré à 300 exemplaires
Dépôt légal : juin 2004

Imprimerie Corlet Numérique